

2023

Rapport
annuel



Assomption Vie



Table des matières

3

Conseil
d'administration
et membres de
la direction

4

Nos
employé.e.s,
notre fierté

6

Assomption Vie
rend hommage
aux employé.e.s
qui ont contribué
à son succès !

8

Mot du Président
du conseil
d'administration

10

2023 en un mot

11

Nos faits
marquants
de l'année

12

Mot du
Président-
directeur
général

14

Notre santé
financière

15

Notre
différence

16

Nos employé.e.s
au cœur de
notre
engagement

17

Notre 120^e
anniversaire

17

Kamylle Frenette
Ambassadrice
Assomption Vie

18

Placements
Louisbourg

19

Lavvi

20

États financiers
consolidés

Nous reconnaissons que notre siège social est situé sur le territoire traditionnel non cédé des Wolastoqey (Malécites) et des Mi'kmaq depuis la construction de l'édifice en 1970.

Rapport annuel: document pour tou.te.s.

Conseil d'administration



Ivan Toner
IAS.A

Président du conseil
Président,
MelamTech
Consulting



Sébastien Dupuis
CPA, CA

Président-directeur
général,
Assomption Vie



Marc Landry
CPA, CMA

Vice-président
du conseil
Vice-président,
technologie
et logistique,
Major Drilling



**Geneviève
Laforge**
LL.B, ASC

Secrétaire générale
et directrice du
développement
organisationnel,
Assomption Vie



Alain Bossé

Président et chef
de l'exploitation,
Groupe Savoie



Lise Casgrain
MBA, IAS.A

Administratrice
de sociétés



Luc Farmer

Actuaire



Denis LeBlanc

Entrepreneur



Adrienne Oldford

Directrice générale,
Institut McKenna



Steven Ross

Administrateur
de sociétés

Membres de la direction



Sébastien Dupuis
CPA, CA

Président-directeur
général



Michel Allain
F.S.A., FICA

Vice-président,
chef de la direction
financière et
actuaire en chef



Luc Bossé
B.B.A.

Vice-président,
ventes et marketing



Réjean Boudreau
B.B.A.

Vice-président,
expérience clientèle



Tony McLaughlin
B.Sc.

Vice-président, chef
de l'information et
de la technologie



Michel Simard
F.S.A., FICA

Vice-président,
assurance
collective



**Marie-Claude
Thibodeau**
ASA, AICA

Vice-présidente,
actuariat et
développement
de produits



Nos employé.e.s, notre fierté

Employé.e.s siège social, Placements Louisbourg et Lavvi

Assomption Vie

Aboubacar Oumarou Sandi,
Adamou
Agnew, Scott Kevin
Allain, Keith
Allain, Michel
Allain, Nadine
Amberman, Shawn
Anjorin, Kamal
Arsenault, Ashley
Arsenault, Denis
Arsenault, Jasmine
Arsenault, Michelle
Arsenault, Sophie
Arsenault, Sylvie
Audet, Daniel
Bélanger, André
Belliveau, Julie
Belliveau, Marc
Belliveau, Sylvie
Benlabiod, Lotfi
Benoit, Eric
Bergevin, Mandy
Berry, Suzanne
Berthe, Rene
Birba, Carelle Gloria
Blanchet, Normand
Bordage, Lisa
Bossé, Christine
Bossé, Luc
Bouchard, Pierre-Luc
Boucher, Stéfany
Boudreau, Marc
Boudreau, Patrick

Boudreau, Rejean
Boudreau, Sophie
Bourgeois, Isabelle
Bourgeois, Megan
Bourgeois, Melanie
Bourgeois, Renée
Bourque, Lucie
Bourque, Nicole
Breau, Brenda
Breau, Jakob
Breau, Jammy
Brideau, Lise
Brun Leblanc, Monika Stephanie
Brun, Dina
Brun, Renelle
Brun, Sebastien
Caissie, Debbie
Carrier, Mélanie
Cassidy, Kristine
Charron, Samuel
Colquhoun, Mélanie
Comeau, Rachel
Comeau, Sylvie
Cormier, Amy
Cormier, Daniel
Cormier, Jolène
Cormier, Tania
Couture, Alexis
Cyr, Nathalie
Da Silveira, Sewa Yao-Yao
Daigle, Marie-Josée
Dalissier, Lydie
De Serres, Renay
Desbles, Anne-Sophie

Deschênes, Danielle
Despres, Robert
Deveau, Claire
Devi Beeharry, Soumedha
Dionne, Nicole
Drouin, Alexandre
Duguay, Monique
Duncan, Louis-Nicholas
Dupuis, Sébastien
El Idrissi, Mohammed Lahmidi
Fahim, Farnaz
Fatoki, Akinwale
Fitzgerald, Alain
Follett, Joceline
Fougère, Laurier
Francoeur, Lyne
Gagnon, Lina
Galeano, Patricia
Gallant, Rick
Gallant, Sandra
Gallien, Pascal
Gaudet, Gilles
Gaudet, Ginette
Gaudet, Gisèle
Gaudet, Mathieu
Gaudet, Serge
Gautreau, Nadine
Gauvin, Danielle
Gauvin, Jean-Luc
Gauvin, Mélanie
Gauvin, Roxanne
Gervais, Charles
Giard, Maryse
Godbout, Melissa

Goguen, Jacqueline
Goguen, Jean-Marc
Haché, Alyssa
Haché, Brandon
Haché, Carole Lise
Haché, Mario
Hachey, Danie
Harquail, Shawn
Hebert, Luc
Hickey, Gisèle
Hounkpe, Koflax
Jobin, Jacques
Jones, Evan
Jordan, Jacqueline
Joseph, Nathalie
Kouame, Olivier
Kouassi, Melan
Kruthiventi, Chiranjeevi Sai Ram
Laforge, Geneviève
Lagacé, Frédéric
Lagace, Sonia
Lahlali, Kenza
Lahlou, Youssef
Landry, Emilie
Landry, Jean-Marc
Landry, Katherine
Landry, Monica
Lanteigne, Pierre-Paul
Lavigne, Natalie
Leblanc, Brigitte
Leblanc, Céline
Leblanc, Charline
Leblanc, Joline Diane
Leblanc, Lucie





Leblanc, Lynn
Leblanc, Marcus
Leblanc, Monique
Leblanc, Nadine
Leblanc, Pauline
Leblanc, Stéphanie
Leblanc, Sylvie H.
Leblanc, Tina
Leblanc-Gallant, Nicole
Léger, Carolyn
Léger, Georges
Leger, Joanne
Leger, Marianne
Legere, Antoinette
Lessard, Rebecca
Levasseur, Antoni
Levesque, Louis-Philippe
M Leblanc, Lynn
Ma, Kimberly
Maillet, Mireille
Maillet, Monique
Maillet, Natalie
Maillet, Stephane
Maillet-Gendron, Donna
Mailman, Liette
Mandjo, Elie
Martin, Marie-Pier
Martin, Michel
Martin, Pierre
Mazerolle, Roger
McCallum, Melanie
McLaughlin, Tony
McLeod, Renée
Melanson, Chantal
Melanson, Cinthia
Melanson, David
Melanson, Sophie
Melanson, Sylvie
Meziani, Lotfi
Michaud, Claudine
Morin, Christa
Morin, Lynne
Nadeau, Élodie

Ngono Essomba, Alexandra
Niles, Odette
Noel, Ghislain
Noel, Guillaume Jones
Noël, Sophie Julie
Nsikam Nkeuna, Constantin
Ntseukwa Wandji, Gaëlle
Nzigamasabo, Marina
Ouellet, Allain
Ouellette, Anick
Ouellette, Melanie
Parker, Lynn
Pellerin, Emilie
Pelletier, Scott
Pineau, Jeremy
Pitre, Jean-Lou
Plourde, Charles Edouard
Poirier, Emmanuelle
Poirier, Rachel
Poirier, Serge
Pountney (Koshul), Jennifer
Raffy, Thomas
Richard, Anne
Richard, Claudette
Richard, Pierre
Richard, Sheila
Richard, Véronique
Robichaud, Chantal
Robichaud, Claudette
Robichaud, Dominic
Robichaud, Julie
Robichaud, Louise
Robichaud, Sandra
Robichaud, Sophie
Robichaud, Timmy
Roger Aka, Yves
Roussel, Cassandra
Roussel, Sébastien
Roy, Angela
Roy, Judy
Ryan, Jennifer
Sadler, Angela
Saghir, El Mehdi

Sarrasin, Nicolas
Saulnier, Alexandre
Savoie, Rachel
Savoie, Sylvie
Shalini Beefeya, Divya
Simard, Michel
Sonier, Michael
Soucy, Tina
Souma, Jenny
Sriramula, Priyanka
St-Jean, Valerie
St-Leger, Sally
Su, Shirley
Surette, Sara-Anne
Surette, Yvette
T. Leblanc, Pauline
Thébeau, Marise
Thébeau, Patrick
Thériault, Alain
Thériault, Josée
Thériault, Yves
Thibodeau, Jayden
Thibodeau, Karilyn
Thibodeau, Marie-Claude
Tidd, Christine
Toussaint, Charles
Tremblay-Gosselin, Jordan
Vautour, Isabelle
Vautour, Joshua
Vicent (Loyola), Paola
Walker, Cameron
Walsh, Connor
Wandji, Herve Yangtang
Watusua Kanyengabu, Isaac

Placements Louisbourg

Benoit, Deborah
Bourgeois, Denis
Bourque, Samuel
Castonguay, Marc
Cicccone, Vittorio
Currie, Robert
Frail, Derek

Gaudet, Luc
Guitard, Zoelie
Hniki, Oussama
Hurshman, Heather
Lavigne, Anne
Lavigne, Shawn
LeBlanc, Marcel
Lewis, Scott
Liang, Charlotte
Moores, Mike
Nelson, Jeremy
Robichaud, Dan
Roy, Mathieu
Sippley, Caroline
Wynter, Alex

Lavvi

Adamson, Raymond
Asif, Javairia
Benoit, Christian
Boudreau, Sylvain
Clark, Dawson W
Cook, Darryl S
Côté, Francois
Dadwal, Ujjwal S.
Devereaux, Taylor
El Ghaidi, Karim
El Quartassi, Mohammed
Fortman, Catherine
Grass, Malcolm
Jaber, Ibrahim
LeBel, Chris T
MacKenzie, Joel A
Mputu, Jocelyn B.
Poplar, Hudson D.
Pyle, Sherry L.
Roy, Ghislain
Samlioglu, Ali E.
Shahid, Wajiha
Thibodeau, Eric
Traore, Lozanga Vincent
Yeh, Tsai-Hsin



Assomption Vie rend hommage aux employé.e.s qui ont contribué à son succès !

Félicitations à nos récipiendaires qui se sont démarqué.e.s en 2023. Merci à tou.te.s les membres de notre équipe pour leur engagement.

Prix de l'impact communautaire

Rachel Comeau

Prix du joueur.euse d'équipe

Lisa Bordage

Prix du travail d'équipe

Membres de l'initiative « Apollo 13 »

Prix de l'influenceur.euse de l'année

Alexis Couture

Prix de la personne engageante

Sophie Julie Noël

Prix de l'accomplissement

Mélanie Carrier

Prix du leader positif.ve

Nathalie Cyr



Culture organisationnelle



En 2023, grâce aux efforts collectifs de nos employé.e.s en faveur de la culture organisationnelle, Assomption Vie s'est vu décerner le prestigieux prix d'Excellence de la culture corporative par Human Synergistics.

Ce prix est le quatrième remporté par Assomption Vie en quatre ans.

2020

Prix
de la
Transformation

2021

Prix
du Mérite

2022

Prix
d'Excellence
de la culture
corporative

2023

Prix
d'Excellence
de la culture
corporative



Un 120^e anniversaire marqué par la croissance

Mot du Président du conseil d'administration

À travers la riche histoire de notre Compagnie, nombreuses sont les personnes qui ont contribué à tracer une voie guidée par leurs valeurs et leurs accomplissements. Nous continuons à suivre cette voie aujourd'hui et bâtissons un avenir où Assomption Vie continuera à faire une différence pour 120 autres années.

Avec cette vision pour le futur, notre Compagnie a lancé son plan stratégique 2023-2025 qui se concentre sur trois piliers : l'expérience, la distribution et l'efficacité. Nous venons de terminer la première année de ce plan stratégique, où les objectifs fixés pour 2023 ont été atteints, voire dépassés à plusieurs niveaux. Je ressens une grande fierté envers la Compagnie pour ces nombreux accomplissements.

La belle croissance qu'a connue notre Compagnie en 2023 est le reflet de deux grands facteurs : nos ventes fulgurantes, et l'excellent engagement de nos gens.

Bâtir une culture forte permet de bâtir une organisation forte. Les réalisations atteintes en 2023 reposent sur les efforts collaboratifs des équipes et des départements, ainsi que l'excellente culture encouragée chez Assomption Vie.

Notre engagement continu à cultiver une culture organisationnelle exemplaire a été couronné de succès au cours des trois dernières années, avec l'obtention de trois prix prestigieux. Ces efforts se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 où notre Compagnie s'est vue remettre le « Prix d'Excellence de la culture corporative ». Ceci est la plus haute distinction remise par Human Synergistics à des entreprises qui se sont démarquées grâce à l'engagement exceptionnel de leurs employé.e.s.

Au cours des dernières années, le conseil d'administration s'est concentré sur les décisions en matière de recrutement dans le but de positionner la Compagnie de manière avantageuse pour l'avenir. Ces recrutements

stratégiques visent à renforcer notre équipe de direction et à soutenir notre culture d'entreprise. Plusieurs de ces décisions ont été prises au cours des dernières années, y compris 2023. Il y a eu des embauches clés qui ont su soutenir nos équipes et contribuer à nos résultats de cette année. Nous continuerons notre engagement envers la sélection, et le développement, stratégique de leaders, garantissant ainsi notre avancement vers un avenir prometteur.

J'aimerais d'ailleurs souligner le travail exceptionnel de tous les membres de l'équipe de direction : leur leadership est réellement remarquable. Grâce à leur engagement et à leur vision, nous avons pu atteindre d'excellents résultats. De plus, je tiens à souligner que, l'an dernier, notre président-directeur général a été nommé l'un des 50 meilleur.e.s PDG par le Atlantic Business Magazine. Comme nous le savons, Sébastien Dupuis est un exemple de leadership et d'excellence pour assurer la croissance de notre Compagnie. Assomption Vie est privilégiée de l'avoir à la tête de son équipe.

Enfin, je tiens à saluer l'équipe de haut calibre et d'expérience qui forme notre conseil d'administration. Nos administratrices et administrateurs travaillent avec dévouement pour assurer le succès de notre Compagnie et je les remercie sincèrement pour leur leadership et leur engagement envers Assomption Vie.

J'aimerais également exprimer ma sincère gratitude envers nos partenaires, nos conseiller.e.s et nos fournisseurs. Votre appui et votre collaboration sont

des éléments essentiels à notre succès et je vous remercie pour votre confiance et engagement envers notre Compagnie.

La grande famille d'Assomption Vie est composée des membres du conseil d'administration, d'une équipe de direction et des employé.e.s extraordinaires et dévoué.e.s. Nous sommes en excellente position pour continuer à faire une différence pour notre clientèle, nos conseiller.ère.s, partenaires et nos communautés.

IVAN TONER

Président du conseil d'administration





2023 en un mot: Distribution

Un de nos mots clés pour 2023 était « distribution » qui, avec l'expérience et l'efficacité, forme les trois piliers de notre plan stratégique 2023-2025.

Nous croyons que notre croissance dépend à la fois de nos efforts et des stratégies appliquées à nos réseaux de distribution. Cette conviction a guidé notre engagement envers l'excellence, et notre volonté constante d'explorer des avenues innovantes, pour étendre et maximiser notre impact.

Le dépassement de nos objectifs en 2023 à tous les niveaux a amplement démontré à quel point l'accent sur la distribution était de mise. Cette année exceptionnelle a été caractérisée par des ventes fulgurantes et un engagement exemplaire de nos équipes. Toutes ces réalisations témoignent du travail acharné, de la détermination et du leadership de nos gens et ces succès stimuleront nos ambitions pour l'année à venir.

Nos faits marquants de l'année

Expérience

- Conseiller.ères : Refonte de la plateforme web de ventes, LIA, ajoutant la modernité et des nouvelles fonctionnalités.
- Employé.e.s : Taux d'engagement de 79 %. Premier quartile Kincentric pour le Canada, au-dessus de la moyenne nationale de 68 %.

Distribution

- Croissance des ventes en assurance individuelle de 42 % par rapport à 2022, grâce à un effort collectif de toutes nos équipes.
- Croissance exceptionnelle en placements et retraite, avec des ventes cumulatives records de 197 M\$ et une croissance de 74 %, par rapport à 2022.
- Ventes de plus de 11 M\$ en assurance collective.
- Deuxième édition de la Tournée d'investissement pancanadienne.

Efficacité

- Améliorations de nos procédures opérationnelles et intégration de processus automatisés à l'intérieur de plusieurs de nos départements.

Les données figurant sur cette page sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS.

Une année 2023 réussie grâce à notre engagement

Mot du Président-directeur général

L'année 2023 a été marquée par notre engagement, qui a conduit à une réussite remarquable. Les réalisations et les succès de notre Compagnie sont le résultat d'un travail acharné, de la détermination de nos équipes et de leur leadership exemplaire. Nous sommes convaincu.e.s que ces réalisations serviront d'élan pour nos ambitions dans la prochaine année.

Une première année réussie pour notre plan stratégique

Tout d'abord, l'année 2023 représentait la première année de notre nouveau plan stratégique, grâce auquel nous avons pu nous positionner d'excellente manière. Nous avons connu des avancées notables à travers plusieurs de nos initiatives, surpassant plusieurs objectifs fixés dans notre plan stratégique. Ceci fut accompli grâce à une allocation stratégique de nos efforts et de nos ressources. Cette flexibilité nous a permis d'ajuster notre stratégie en temps réel pour maximiser notre impact et de poser les bonnes fondations pour 2024.

Résultats exceptionnels pour nos lignes d'affaires

Les résultats de nos lignes d'affaires sont tout simplement exceptionnels et dépassent, dans certains cas, les attentes que nous avions fixées pour l'année.

En effet, pour ce qui en est des objectifs fixés pour nos lignes d'affaires dans le domaine de l'assurance individuelle, et des placements et retraite, ceux-ci ont été largement surpassés. Nos équipes ont atteint l'extraordinaire, non seulement en dépassant les objectifs, mais aussi en les fracassant. Les efforts de tou.te.s ont mené au développement de produits améliorés et ont propulsé nos ventes vers une croissance phénoménale de 42 % comparativement à 2022. Pour mettre ceci en perspective, en 2022 nous avons déjà une croissance de 38 %. Félicitations à tou.te.s !

Sur le terrain, notre stratégie de visibilité a été un catalyseur pour les efforts remarquables de nos conseiller.ère.s, résultant en des gains significatifs. La collaboration exceptionnelle entre nos équipes diversifiées a été la clé de notre réussite, et je tiens à féliciter chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cet accomplissement exceptionnel.

De plus, je suis ravi de souligner que notre plateforme de ventes LIA a été repensée en format WEB pour mieux répondre aux besoins de nos conseiller.ère.s. Nous continuerons d'offrir les mêmes fonctionnalités appréciées par tou.te.s, mais avec un design plus moderne et de nouvelles fonctionnalités pour faciliter leur expérience. Cette avancée démontre, une fois de plus, notre engagement continu envers l'innovation et notre désir constant d'améliorer nos services pour répondre aux besoins changeants de notre clientèle.

En placements et retraite, nous avons connu une croissance spectaculaire qui a dépassé nos dépôts nets annuels de 130 %. Les ventes cumulatives ont atteint un niveau record de 197 M\$ avec une croissance de 74 % comparativement à 2022.

De plus, nous avons entamé avec succès la deuxième édition de notre Tournée d'investissement pancanadienne qui a renforcé notre présence sur la scène nationale. Enfin, je tiens à souligner l'expérience numérique améliorée de Vesta, notre plateforme de proposition de placement, qui simplifie considérablement le travail de nos conseiller.ère.s.

Du côté de notre ligne d'affaire de l'assurance collective, notre équipe a relevé le défi, malgré un marché très concurrentiel, en terminant l'année avec l'atteinte de notre objectif de vente.

Ces résultats exceptionnels pour nos lignes d'affaires témoignent de notre engagement indéfectible envers l'excellence et notre détermination constante à atteindre des sommets toujours plus élevés.

L'excellence de nos filiales

Je tiens à souligner notre belle collaboration avec Lavvi pour les améliorations continues de notre plateforme LIA. Comme mentionné précédemment, cet outil est une plateforme technologique clé pour nous.

Notre filiale Placements Louisbourg a su naviguer avec excellence la volatilité des marchés en 2023. Nous sommes fiers de les voir reconnus en tant que « Top Performer » par le « Global Manager Research » pour 2023, mettant en évidence l'efficacité de leur stratégie d'investissement. Ils demeurent engagés à fournir des résultats solides dans un environnement concurrentiel.

Nos gens au cœur de nos réussites

Une culture est forte quand les gens travaillent avec les autres et pour les autres. L'engagement de nos gens a permis à notre Compagnie de briller au cours de la dernière année durant laquelle nous avons remporté plusieurs prix.

Cet engagement de nos équipes a été reconnu par la firme Kincentric qui nous place dans le premier quartile du Canada, avec un taux de 79%. Ceci nous place bien au-dessus de la moyenne canadienne qui se retrouve à 68%. Ce taux d'engagement constitue l'un des impacts tangibles de nos efforts soutenus pour créer une culture constructive et collaborative.

Nous sommes fier.ère.s de continuer d'être présent.e.s au palmarès des meilleurs employeurs du Canada Atlantique, ainsi qu'au palmarès des meilleurs endroits où travailler en Atlantique.

Notre Compagnie a également reçu la plus haute distinction émise par Human Synergistics International en remportant le prix d'Excellence de la culture corporative. Ceci est notre quatrième prix en quatre ans, après avoir remporté le prix de la Transformation en 2020 et celui du Mérite en 2021 et en 2022. Le crédit pour ces prix revient à nos gens qui se distinguent par leur initiative, par leur esprit d'équipe et par leur collaboration exceptionnelle.

Faire une différence depuis 120 ans

S'il y a bien un point en commun parmi tous nos employé.e.s, c'est ce désir profond de faire une différence, à la fois pour notre clientèle, pour nos partenaires et nos communautés. C'est un trait de caractère qui est codé dans l'ADN d'Assomption Vie depuis maintenant 120 ans.

Chez Assomption Vie, il y a une réelle volonté de se donner à fond et de se dépasser. Et s'il y a bien une personne qui exemplifie ceci, c'est notre ambassadrice, Kamyille Frenette. Elle est une para-triatlète originaire du Nouveau-Brunswick et dont les prouesses et récents podiums la rapprochent de plus en plus de son objectif de participer aux prochains Jeux paralympiques de Paris. C'est avec grande fierté que nous continuons à l'appuyer pour réaliser son rêve et, en retour, elle nous inspire à toujours viser plus haut et plus fort.

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude envers nos conseiller.ère.s, nos partenaires et notre précieuse clientèle pour leur confiance inébranlable envers notre belle Compagnie. Votre appui joue un rôle crucial dans notre succès continu. Nous apprécions profondément la relation de confiance que nous avons établie avec vous au fil des années.

À notre clientèle, nous aimerions vous exprimer toute notre gratitude pour votre loyauté continue. Votre choix de nous faire confiance pour répondre à vos besoins financiers est une responsabilité qui nous remplit de fierté.

Assomption Vie est fière d'être à vos côtés depuis maintenant 120 ans.

SÉBASTIEN DUPUIS, CPA, CA
Président-directeur général

Les données figurant dans ce mot sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS.



Notre santé financière

2,0

MILLIARD \$
Actif sous
gestion

8,5

MILLIONS \$
Résultat
attribuable
aux titulaires
de polices

341

MILLIONS \$*
En primes
et dépôts

157%

Ratio de solvabilité au
31 décembre 2023

178

MILLIONS \$
Avoir des titulaires

Nos états financiers consolidés se trouvent à la fin de ce rapport ou sur notre site au assomption.ca.

**Cette donnée est une mesure financière non conforme aux normes IFRS.*

A- (Excellent) A.M. Best pour
une 24^e année consécutive

« Nos résultats constants témoignent de notre capacité à gérer les risques pendant les hauts et les bas de l'industrie au cours des 24 dernières années.

2023 marque également la présentation de nos premiers résultats sous les nouvelles normes IFRS. Nous sommes extrêmement fière.s de cette réalisation. »

- Michel Allain, F.S.A., FICA – Vice-président,
chef de la direction financière et actuaire en chef



Notre différence

Notre équipe poursuit au quotidien sa raison d'être : faire une différence pour ses communautés.

Cette philosophie s'exprime de multiples façons dans les efforts philanthropiques de la compagnie tout en mettant un accent particulier sur les initiatives reliées à la santé et à l'éducation.

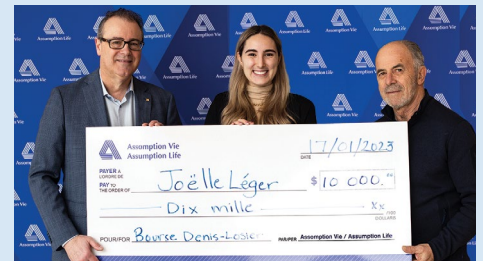


Don de 250 000 \$ à la Fondation CHU Dumont.

Notre don majeur de **250 000 \$** à la campagne de financement « Un nouvel élan pour la chirurgie » de la Fondation CHU Dumont contribue à l'acquisition d'un robot-chirurgical qui améliorera la vie et le quotidien de multiples Canadien.ne.s.



Notre récipiendaire de la bourse Fernand-J.Landry 2023 est Alain Lavoie, ici en compagnie de Mme Aldéa Landry.



Notre récipiendaire de la bourse Denis-Losier 2023 est Joëlle Léger.

EN CHIFFRES

Lors de cette dernière année, Assumption Vie et nos employé.e.s ont fait preuve d'une grande générosité en offrant leur temps et en appuyant diverses causes et divers organismes.

Voici quelques chiffres qui témoignent des efforts et de l'implication exceptionnelle de tou.te.s envers nos communautés.

1 200
HEURES DE
BÉNÉVOLAT

réalisées par nos employé.e.s

Contribution de **6 %**
DU BÉNÉFICE NET

18
BOURSES
D'ÉTUDES FONDATION
ASSOMPTION VIE



3 BOURSES
D'ÉTUDES
remises à des établissements d'enseignement

15 BOURSES
D'ÉTUDES
à des étudiant.e.s

Engagée avec plus de **120**
ORGANISMES ET INITIATIVES dont :

Acadie Love • AMGM
Croix-Rouge Canadienne
Carrefour pour femmes
Excellence NB • Fondation Cœur+AVC
Fondation CHU Dumont
Myélome Canada • Sistema
Transit Secours Grand Moncton
Club Soccer Dieppe • Centraide

Nos employé.e.s au cœur de notre engagement





Notre 120^e anniversaire

Le 8 septembre 2023, Assomption Vie a lancé les célébrations de son 120^e anniversaire. À l'occasion de cet événement majeur, nous exprimons une profonde gratitude envers nos partenaires, notre clientèle, et surtout, chaque employé.e qui a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans notre parcours exceptionnel. Depuis nos débuts en 1903, nous avons partagé des moments inoubliables, surmonté des défis, et célébré des succès ensemble.

Nous sommes reconnaissant.e.s pour les liens solides que nous avons tissés à travers le Canada, et nous avons à cœur de continuer à faire la différence ensemble, pour les 120 prochaines années.

Kamylle Frenette: Ambassadrice Assomption Vie

Année de qualifications vers les Jeux paralympiques de Paris 2024 :

- **Médaille or** – Coupe du monde de paratriathlon, Long Beach, Californie
- **Médaille bronze** – Série mondiale de paratriathlon, Montréal, Québec
- **Médaille bronze** – Coupe du monde de paratriathlon, Paris, France
- **4^e place** – Coupe du monde de paratriathlon, Pontevedra, Espagne

« Je suis très reconnaissante pour l'immense soutien de toute mon équipe, incluant le soutien de l'équipe Assomption Vie, alors que je poursuis mon chemin vers les Jeux Paralympiques de 2024. Chaque pas, chaque entraînement, chaque victoire est le fruit d'un effort collectif, et je remercie chaque personne qui contribue à cette aventure. »

- Kamylle Frenette





PLACEMENTS
LOUISBOURG
INVESTMENTS

Une année 2023 d'événements significatifs pour Placements Louisbourg

En 2023, Placements Louisbourg, une filiale d'Assomption Vie, a franchi des étapes importantes. Voici quelques-uns de leurs faits saillants:

Déménagement

Leur mi-année a été marquée par un déménagement vers le centre-ville de Dieppe, offrant une plus grande visibilité à l'entreprise, tout en créant un environnement de travail moderne pour leur équipe.

Client américain

Une étape importante a été franchie en gagnant un premier client américain. Après un processus de vérification rigoureux de plus de six mois, Placements Louisbourg ont ajouté un client institutionnel basé au Connecticut, ouvrant ainsi la voie à une croissance internationale pour certains de leurs mandats.

Rendements

Les principales stratégies ont continué d'afficher des rendements solides. Les fonds d'actions canadiennes et fonds de dividendes d'actions canadiennes ont obtenu la cote A de Fundata en décembre 2023.

Prix

Louisbourg a été reconnu comme l'une des sociétés les plus performantes lors de la remise des prix de Global Manager Research 2023 Top Performer Awards. La stratégie d'actions américaines s'est classée dans le top 3% des fonds de sa catégorie selon une mesure de risque et rendement de GMR.

Un message de notre Président-directeur général, Roddy Awad

« Dans une ère où la sécurité financière est d'une importance cruciale, Lavvi demeure engagée à simplifier la distribution de l'assurance et à élargir l'impact de ses partenaires. Notre collaboration avec Assomption Vie illustre cet engagement, propulsant Lavvi vers une croissance pérenne et une présence renforcée sur le marché nord-américain. Ce partenariat met en lumière nos valeurs communes d'innovation, de responsabilité et d'excellence, qui nous motivent à offrir une valeur inégalée à notre clientèle et à nos partenaires. En même temps, Assomption Vie continue de renforcer son service exceptionnel au Canada. »

Lavvi et Assomption Vie : Leaders de la distribution d'assurance

Lavvi est à l'avant-garde de la révolution de l'assurance vie. Leur plateforme complète, qui se distingue par sa polyvalence et sa conception axée sur l'utilisateur, offre un écosystème de distribution uniforme aux compagnies d'assurance vie. Grâce à leur partenariat stratégique avec Assomption Vie, la plateforme de Lavvi permet aux conseiller.ère.s de bénéficier de l'expérience de l'assurance vie où qu'ils se trouvent. Cette avancée majeure marque une étape importante dans notre parcours commun visant à redéfinir la distribution de l'assurance.

Réalisations 2023

1. Croissance stratégique grâce à la plateforme

LIA: La technologie et l'expertise de Lavvi ont été essentielles pour soutenir la croissance exceptionnelle d'Assomption Vie en 2023. Cette plateforme, propulsée par Lavvi, a été essentielle pour renforcer la stratégie d'Assomption Vie, améliorant ainsi sa présence sur le marché et l'engagement de sa clientèle.

2. Une expérience Web novatrice:

En collaboration avec Assomption Vie, Lavvi a lancé une nouvelle expérience Web pour les conseiller.ère.s de la plateforme LIA, démontrant leur engagement envers des solutions de pointe répondant aux besoins de toute la clientèle.

3. Renforcement du leadership:

Les nominations de Jeff Guitard, au poste de chef de la technologie, et de Ray Adamson, au poste de chef de la direction de la clientèle, ont apporté une expertise inégalée à leur équipe de direction. Leur expérience collective dans les secteurs de la technologie et de l'assurance a joué un rôle déterminant dans l'expansion des opérations de Lavvi et dans le développement de leur portefeuille client, maintenant ainsi leur position de leader en matière d'innovation dans le secteur.

Perspectives futures

Dans cette évolution, Lavvi s'engage à cultiver une culture d'innovation, de collaboration et de résilience. Leurs accomplissements en 2023 marquent le début d'une transformation. Avec le soutien continu de leurs partenaires et l'engagement inébranlable de leur équipe, Lavvi est prête à viser des sommets encore plus élevés dans les années à venir.

Lavvi ne se limite pas à être une simple plateforme de distribution numérique ; elle forme une communauté dévouée à générer un impact positif, à favoriser l'inclusion et à rechercher l'excellence dans toutes leurs actions. En collaboration avec des client.e.s comme Assomption Vie, leur équipe ne se contente pas de naviguer dans le futur de la distribution d'assurance ; elle le crée.





Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

**États financiers consolidés
Au 31 décembre 2023**

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices	
Rapport de l'actuaire en évaluation aux titulaires de polices	
État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé du résultat global	3
État consolidé des variations des capitaux propres	4
Tableau consolidé des flux de trésorerie	5
Notes des états financiers consolidés	6-82

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'**Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie** et de ses filiales (le «Groupe»), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation; nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada
Le 22 février 2024

RAPPORT DE L'ACTUAIRE EN ÉVALUATION

Aux titulaires de polices d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie,

J'ai évalué le passif des polices dans l'état consolidé de la situation financière d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie au 31 décembre 2023, et sa variation dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Montréal, Québec
Février 2024



Marie-Andrée Boucher
Fellow, Institut canadien des actuaires

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

État consolidé de la situation financière

[en milliers]

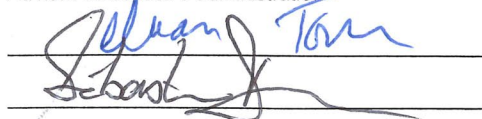
Aux

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$ [retraité]	1 ^{er} janvier 2022 \$ [retraité]
Actif			
Placements [note 4]			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 139	17 865	14 508
Titres de créance	466 400	422 172	547 278
Titres de participation	148 416	111 193	115 596
Prêts hypothécaires	193 654	190 073	180 095
Autres placements	516	790	1 489
	853 125	742 093	858 966
Autres éléments d'actif [note 7]	6 026	11 443	9 260
Actifs des contrats de réassurance [note 12]	240 712	230 788	284 303
Actifs d'impôt différé [note 18]	1 306	627	122
Immobilisations corporelles [note 8]	2 920	2 488	3 172
Immobilisations incorporelles [note 9]	6 479	7 094	6 402
Actifs au titre de droits d'utilisation [note 10]	2 157	1 385	1 915
Goodwill	2 226	2 226	2 226
Actif au titre des avantages du personnel [note 16]	6 093	6 644	-
Actif net des fonds distincts [note 11]	894 913	855 544	938 311
Total de l'actif	2 015 957	1 860 332	2 104 677
Passif			
Passifs des contrats d'assurance [note 12]	767 940	702 402	857 772
Passifs des contrats de placement [note 13]	151 902	113 928	111 211
Autres éléments de passif [note 15]	14 604	8 984	10 753
Passif au titre des avantages du personnel [note 16]	878	630	8 377
Passifs d'impôt différé [note 18]	1 815	4 985	900
Obligations locatives [note 10]	3 147	2 183	2 709
	940 286	833 112	991 722
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts [note 12]	327 543	302 671	342 503
Passif des contrats de placement des fonds distincts [note 13]	567 370	552 873	595 808
	894 913	855 544	938 311
Total du passif	1 835 199	1 688 656	1 930 033
Capitaux propres			
Avoir des titulaires de contrats d'assurance			
Excédent cumulé	187 874	180 389	162 359
Cumul des autres éléments du résultat global	(10 056)	(12 253)	8 413
	177 818	168 136	170 772
Participations ne donnant pas le contrôle	2 940	3 540	3 872
	180 758	171 676	174 644
Total du passif et des capitaux propres	2 015 957	1 860 332	2 104 677

Éventualités et engagement [notes 20 et 21]

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration



Président du conseil

Président-directeur général

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

État consolidé des résultats

[en milliers]

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
	\$	\$
		[retraité]
Produits des activités d'assurance [notes 12 et 22]	134 699	126 809
Charges afférentes aux activités d'assurance [notes 12 et 27]	(112 364)	(107 613)
Imputation des primes de réassurance payées [note 12]	(37 827)	(38 171)
Sommes recouvrées au titre des contrats de réassurance [note 12]	28 516	31 442
Résultat des activités d'assurance	13 024	12 467
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif [notes 12 et 23]	6 207	5 890
Autres produits d'intérêts et produits similaires [notes 12 et 26]	16 659	12 496
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs financiers évalués à la JVRN [notes 12 et 25]	32 308	(111 507)
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG [notes 12 et 24]	422	(3 729)
Total des produits (pertes) de placement	55 596	(96 850)
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats d'assurance [note 12]	(57 245)	153 783
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats de réassurance détenus [note 12]	18 057	(48 597)
Variations des passifs des contrats de placement [note 12]	(4 850)	346
Résultat financier net	11 558	8 682
Produits de placement liés à l'actif net des fonds distincts	77 061	(52 070)
Charges financières liées au passif des fonds distincts	(77 061)	52 070
Résultat net des placements des fonds distincts	-	-
Coûts d'emprunt	(175)	(103)
Charges administratives et autres charges opérationnelles [note 27]	(26 387)	(24 565)
Autres produits opérationnels	11 791	13 244
Autres produits et autres charges	(14 771)	(11 424)
Résultat avant impôts sur le résultat	9 811	9 725
Impôts sur le résultat [note 18]	(1 769)	(2 357)
Résultat de l'exercice	8 042	7 368
Résultat attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(492)	28
Titulaires de contrats d'assurance	8 534	7 340
	8 042	7 368

Voir les notes afférentes

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

État consolidé du résultat global

[en milliers]

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$ [retraité]
Résultat de l'exercice	8 042	7 368
Autres éléments du résultat global :		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers, nets des impôts sur le résultat de (884 \$) [4 381 \$ en 2022]	1 616	(13 806)
Montant net reclassé en résultat net, net des impôts sur le résultat de 149 \$ [(954 \$) en 2022] [note 24]	(273)	2 775
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net	1 343	(11 031)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluation des régimes de retraite à prestations définies, nets des impôts sur le résultat de 280 \$ [(4 418 \$) en 2022] [note 16]	(1 049)	10 669
Titre de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, net des impôts sur le résultat de (478 \$) [3 475 \$ en 2022]	854	(9 614)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net	(195)	1 055
Total des autres éléments du résultat global	1 148	(9 976)
Total du résultat global pour l'exercice	9 190	(2 608)
Total du résultat global attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(492)	28
Titulaires de contrats d'assurance	9 682	(2 636)
	9 190	(2 608)

Voir les notes afférentes

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Etat consolidé des variations des capitaux propres

[en milliers]

Exercices clos les 31 décembre

	Excédent cumulé \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total de l'avoir des titulaires de contrats d'assurance \$	Participations ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
2023					
Solde au début de l'exercice	180 389	(12 253)	168 136	3 540	171 676
Résultat de l'exercice	8 534	-	8 534	(492)	8 042
Éléments qui seront reclassés					
ultérieurement dans le résultat net	-	1 343	1 343	-	1 343
Éléments qui ne seront pas reclassés					
ultérieurement dans le résultat net	(1 049)	854	(195)	-	(195)
Total du résultat global	7 485	2 197	9 682	(492)	9 190
Dividendes	-	-	-	(108)	(108)
Solde à la fin de l'exercice	187 874	(10 056)	177 818	2 940	180 758
2022 [retraité]					
Solde au 31 décembre 2021,					
tel que présenté précédemment	152 173	9 664	161 837	3 870	165 707
Incidence de la première application d'IFRS 17	11 246	-	11 246	-	11 248
Incidence de la première application d'IFRS 9	(1 060)	(1 251)	(2 311)	2	(2 311)
Solde retraité au 1^{er} janvier 2022	162 359	8 413	170 772	3 872	174 644
Résultat de l'exercice	7 340	-	7 340	28	7 368
Éléments qui seront reclassés					
ultérieurement dans le résultat net	-	(11 031)	(11 031)	-	(11 031)
Éléments qui ne seront pas reclassés					
ultérieurement dans le résultat net	10 690	(9 635)	1 055	-	1 055
Total du résultat global	18 030	(20 666)	(2 636)	28	(2 608)
Dividendes	-	-	-	(360)	(360)
Solde retraité à la fin de l'exercice	180 389	(12 253)	168 136	3 540	171 676

Voir les notes afférentes

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Tableau consolidé des flux de trésorerie

[en milliers]

Exercices clos les 31 décembre

	2023 \$	2022 \$ [retraité]
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	8 042	7 368
Ajustement pour :		
Variation des contrats d'assurance et de réassurance	55 614	(101 800)
Variation des passifs des contrats de placement	37 974	2 717
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Impôt différé	(3 567)	(838)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles [notes 8 et 9]	2 080	1 675
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation [note 10]	346	414
Pertes nettes (profits nets) sur les actifs financiers évalués à la JVRN	(32 308)	111 507
Pertes nettes réalisées (profits nets réalisés) sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG	(422)	3 729
Charge au titre des régimes à prestations définies	794	2 326
Amortissement de la (prime) escompte sur les actifs investis	(4 868)	(4 719)
Divers	556	489
	64 241	22 868
Variation des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités opérationnelles	8 498	1 472
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	72 739	24 340
Activités d'investissement		
Titres de créances, titres de capitaux propres et prêts hypothécaires :		
Ventes, échéances et remboursements	105 484	181 080
Achats et prêts	(149 606)	(199 519)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(1 897)	(1 683)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(46 019)	(20 122)
Activités de financement		
Remboursement sur les obligations locatives	(338)	(501)
Dividende payé aux participations ne donnant pas le contrôle	(108)	(360)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(446)	(861)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	26 274	3 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17 865	14 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	44 139	17 865

Voir la note 19 pour des renseignements complémentaires

Voir les notes afférentes

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

1. Renseignements sur l'entreprise

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, connue sous le nom d'Assomption Vie, a été constituée par une loi privée de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Assomption Vie et ses filiales [collectivement, « le Groupe »] souscrivent des risques d'assurance vie et d'assurance non-vie, comme ceux associés à la mortalité, à l'invalidité et à la maladie. Le Groupe conclut également une panoplie de contrats de placement afin d'offrir à ses clients des solutions de gestion d'actifs visant à répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de capital de retraite. Tous ces produits ne sont offerts qu'au Canada.

Le siège social du Groupe est situé au 770, rue Main, dans l'édifice Place de l'Assomption, au centre-ville de Moncton (Nouveau-Brunswick), au Canada.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière [IFRS], publiées par l'International Accounting Standards Board [IASB] et énoncées dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 février 2024.

Base de présentation

Le Groupe présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité. Les actifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à réaliser les actifs dans son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la date de clôture. Les passifs sont considérés comme courants lorsque le Groupe s'attend à régler les passifs au cours de son cycle d'exploitation normal dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants. L'état de la situation financière du Groupe n'est pas présenté selon le classement courant et non courant.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des catégories d'actifs financiers et passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens [\$] et sont arrondis au millier près [000 \$], à moins d'indication contraire.

Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales suivantes :

• Compagnie de Gestion Atlantique (1987) Limitée	100 %
• Les Placements Louisbourg Inc.	70 %
• Lavvi [auparavant Tech Knowledge Solutions]	52 %

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe au 31 décembre de chaque année.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et continuent de l'être jusqu'à la date de la perte de contrôle. Le Groupe détient le contrôle sur les filiales. Il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales afin de tirer avantage de ses activités, il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur les filiales de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges, dividendes ainsi que les profits et pertes résultant de transactions entre les entreprises du Groupe, sont intégralement éliminés.

Instruments financiers

Comptabilisation

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction et évalués à leur juste valeur. À l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont ajoutés à ce montant.

[a] Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique pour la gestion des actifs et de leurs modalités contractuelles. Les catégories sont les suivantes :

- Actifs financiers évalués au coût amorti
- Actifs financiers, y compris les instruments de capitaux propres, obligatoirement évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net [« JVRN »]
- Actifs financiers, y compris les instruments de capitaux propres, obligatoirement évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [« JVAERG »]

Appréciation du modèle économique

Le Groupe détermine son modèle économique selon le niveau qui reflète le mieux sa gestion des groupes d'actifs financiers aux fins de l'atteinte de ses objectifs d'affaires. Les informations en question comprennent :

- les politiques et les objectifs énoncés pour le portefeuille, y compris si la stratégie de la direction est axée sur l'obtention de produits d'intérêts contractuels, le maintien d'un profil de taux d'intérêt particulier, l'appariement de la durée des actifs financiers sur la durée des passifs connexes ou des sorties de trésorerie attendues, ou la génération de flux de trésorerie de la vente d'actifs;
- la façon dont la performance du modèle économique et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique est évaluée et présentée aux principaux dirigeants du Groupe;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique et, en particulier, la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence, le volume, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

À la deuxième étape du processus de classement, le Groupe évalue les modalités contractuelles des actifs financiers pour déterminer si elles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Aux fins de cette évaluation, le « principal » s'entend de la juste valeur de l'actif financier à la comptabilisation initiale et peut varier sur la durée de vie de l'actif financier.

Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le Groupe établit si l'actif financier comprend une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, de sorte que l'actif ne respecterait pas cette condition. Dans le cadre de son évaluation, le Groupe tient compte de plusieurs facteurs, notamment :

- les événements éventuels qui peuvent changer le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie;
- les caractéristiques de levier;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités qui limitent la créance du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés;
- les caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont détenus au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- les instruments sont détenus dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir l'instrument pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Le Groupe classe une partie de ses portefeuilles de titres de créance et de prêts hypothécaires, les billets à recevoir présentés dans les autres placements ainsi que les produits à recevoir et les débiteurs présentés dans les actifs au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la JVRN

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui sont gérés selon un modèle économique à la juste valeur ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique dont l'objectif est la perception de flux de trésorerie contractuels, ou bien à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente. De plus, lors de la comptabilisation initiale, des actifs financiers peuvent être désignés irrévocablement à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable éventuelle. Cette catégorie comprend les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne respectent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui comprennent les dépôts auprès de banques et les billets à court terme dont l'échéance est d'au plus six mois à compter de la date d'acquisition et une part des titres de capitaux propres, sont classés comme étant évalués à la JVRN.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Le Groupe a désigné à la JVRN une partie de son portefeuille de prêts hypothécaires, l'actif net des fonds distincts et les titres de créance auxquels sont adossées les provisions techniques.

Actifs financiers évalués à la JVAERG

Hormis les instruments de capitaux propres, les actifs financiers sont évalués à la JVAERG lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention des instruments s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Le Groupe évalue à la JVAERG certains de ses titres de créance qui n'adossent pas les provisions techniques.

Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG

Il est possible, lors de la comptabilisation initiale, de classer de façon irrévocable les placements en titres de capitaux propres en tant qu'instruments de capitaux propres à la JVAERG lorsqu'ils satisfont à la définition de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Un tel classement est déterminé instrument par instrument.

Afin d'atténuer les incidences de la volatilité, le Groupe a désigné une partie de ses titres de capitaux propres à la JVAERG.

Évaluation ultérieure

Actifs financiers évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour moins-value. Le calcul du coût amorti tient compte des escomptes et des primes à l'acquisition ainsi que des commissions et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Les pertes de crédit sont inscrites à l'état consolidé des résultats lorsque les actifs financiers sont dépréciés.

Actifs financiers évalués à la JVRN

Les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats. Les intérêts gagnés sont comptabilisés au taux d'intérêt contractuel. Les revenus de dividendes provenant d'instruments de capitaux propres évalués à la JVRN sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir un paiement a été établi. Les intérêts et les dividendes sont inclus dans les autres produits d'intérêts et produits similaires à l'état consolidé des résultats.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Actifs financiers évalués à la JVAERG

Les actifs financiers à la JVAERG sont évalués par la suite à la juste valeur, et les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour les actifs financiers, à l'exclusion des instruments de capitaux propres, les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les pertes de crédit ne réduisent pas la valeur comptable de ces actifs financiers dans l'état consolidé de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. Un montant égal à la provision qui découlerait de l'évaluation des actifs au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation de ces actifs financiers, le cumul des profits et des pertes comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.

Pour les instruments de capitaux propres, les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats lorsque le droit de recevoir un paiement a été établi, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés à l'état consolidé des résultats. Les instruments de capitaux propres à la JVAERG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation.

Reclassement des actifs financiers

Le Groupe ne reclasse pas ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale, sauf dans les circonstances exceptionnelles où il acquiert, cède ou abandonne un secteur d'activité.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues au titre des titres de créance et des prêts hypothécaires qui ne sont pas détenus à la JVRN. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels à verser conformément au contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à percevoir, actualisés au moyen d'un taux d'intérêt effectif approprié.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en deux étapes. Dans le cas des expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues comptabilisées correspondent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 prochains mois. Dans le cas des expositions dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est comptabilisée au titre des pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle de l'exposition, peu importe le moment de la défaillance.

Le Groupe calcule les pertes de crédit attendues en recourant à des scénarios pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen d'un taux d'intérêt effectif approprié. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus au Groupe aux termes du contrat et les flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir.

[b] Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers dans l'une des deux catégories suivantes :

- Passifs financiers à la JVRN
- Passifs financiers au coût amorti

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Les passifs des contrats de placement et les passifs des contrats de placement des fonds distincts sont désignés comme étant à la JVRN.

Les autres passifs, qui se composent de passifs financiers, comme les fournisseurs et charges à payer, sont détenus au coût amorti.

Évaluation ultérieure

Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers à la JVRN sont par la suite évalués à la juste valeur, et les profits nets et pertes nettes, y compris les charges d'intérêt, sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêt sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

Autres actifs

Les autres actifs se composent d'actifs financiers, comme les produits de placement à recevoir et les débiteurs, ainsi que d'actifs non financiers, y compris notamment les frais payés d'avance et les impôts sur le résultat à recevoir.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les coûts de remplacement ou d'inspection majeure sont incorporés dans le coût de l'actif au moment où ils sont engagés, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à l'entité et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Bureaux	Linéaire	Durée d'utilité	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Entente	Durée du contrat de location

À la fin de chaque exercice, le Groupe révisé la valeur résiduelle ainsi que la durée d'utilité des actifs. Tout changement représente une modification d'une estimation comptable et doit être comptabilisé de manière prospective.

Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il y a des indications que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées à titre de charge au résultat.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inscrit à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la décomptabilisation de l'actif survient.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. La méthode, la base et la durée d'amortissement sont décrites dans le tableau suivant. La durée et la méthode d'amortissement sont révisées au moins à la clôture de chaque exercice.

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Logiciels acquis	Linéaire	Durée d'utilité	De 3 à 10 ans
Logiciels développés	Linéaire	Durée d'utilité	De 3 à 10 ans
Projets technologiques en cours	Aucune	Aucune	Aucune
Liste clients	Aucune	Durée d'utilité indéterminée	Aucune

Les variations de la durée d'utilité ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs sont comptabilisées en modifiant la durée d'amortissement ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des modifications d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée est inscrite au compte de résultat dans la catégorie de charges correspondant à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est appréciée comme étant déterminée ou indéterminée.

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une baisse de valeur, le Groupe réévalue la valeur comptable des actifs à long terme à durée d'utilité déterminée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède le plus élevé de la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité. Toutes les pertes de valeur sont inscrites à l'état consolidé des résultats.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que celles-ci ont pu se déprécier. Un examen est effectué annuellement pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée à déterminée est comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

Les profits et pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif et sont inscrits aux résultats au moment de la décomptabilisation de l'actif.

Contrats de location

Le Groupe apprécie à la date de passation du contrat si celui-ci est ou contient un contrat de location. Autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeur. Le Groupe comptabilise des obligations locatives pour les paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés et des actifs au titre de droits d'utilisation représentant le droit d'utiliser les biens sous-jacents.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le Groupe comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location [c'est-à-dire la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation]. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date moins les avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur une base linéaire sur la durée la plus courte du contrat de location ou de la durée de vie utile estimative des biens sous-jacents, comme suit :

	Méthode d'amortissement	Base d'amortissement	Durée d'amortissement
Bureaux	Linéaire	Durée du contrat de location	10 ans
Équipements	Linéaire	Durée du contrat de location	5 ans
Logiciels	Linéaire	Durée du contrat de location	5 ans

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au Groupe la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité du bien sous-jacent.

Lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une baisse de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation, le Groupe réévalue la valeur comptable de l'actif. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède le plus élevé de la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité. Toutes les pertes de valeur sont inscrites à l'état consolidé des résultats.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les obligations locatives à la valeur actuelle des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et les montants devant être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées pour résiliation du contrat de location, si la durée reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite des contrats de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour refléter les intérêts sur les obligations locatives et diminuée des paiements de loyers effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification des paiements de loyers [par exemple modifications des paiements futurs résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces paiements de loyers] ou de changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Contrats de location à court terme et contrats de location de biens de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme de biens (c.-à-d. les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Le Groupe applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location de biens de faible valeur aux contrats de location d'équipements de bureau considérés comme de faible valeur. Les paiements de loyer de ces contrats de location sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels par suite de l'acquisition d'une entreprise. Le goodwill est présumé avoir une durée de vie indéterminée et n'est pas soumis à l'amortissement.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année ou lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

La dépréciation du goodwill est déterminée en évaluant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles correspond le goodwill. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur au titre du goodwill est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Fonds distincts

Le Groupe conclut des contrats de rentes collectives et individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom du Groupe et les titulaires de polices de fonds distincts n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. Le Groupe perçoit des honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces produits sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à titre de produits des activités d'assurance pour les rentes classées comme contrats d'assurance ou à titre d'autres produits opérationnels pour les rentes classées comme contrats de placement. Les produits de placement et les variations de la juste valeur de l'actif net des fonds distincts sont présentés dans les produits de placement liés à l'actif net des fonds distincts. Les risques et les avantages liés au rendement des fonds sont présentés dans l'état consolidé des résultats comme charges financières liées au passif des fonds distincts.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état consolidé de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la JVRN selon IFRS 9.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Passif des contrats d'assurance des fonds distincts et passif des contrats de placement des fonds distincts

Les passifs liés aux contrats d'assurance ou de placement dont le risque financier correspond au risque assumé par les titulaires de police sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et sont comptabilisés au même montant que la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. Les deux types de contrats sont présentés distinctement en fonction de leur nature. Étant donné que le passif des contrats d'assurance des fonds distincts provient des contrats d'assurance avec participation directe, il est évalué selon la méthode fondée sur les honoraires variables d'IFRS 17. Le passif des contrats de placement des fonds distincts est comptabilisé à la JVRN selon IFRS 9.

Contrats d'assurance et de réassurance

Classement

Le Groupe émet des contrats d'assurance dans le cours normal des affaires, selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour les titulaires de police. En règle générale, le Groupe détermine s'il est exposé à un risque d'assurance important en comparant les prestations qui seront versées selon que l'événement assuré se produise ou non.

Les contrats d'assurance émis sont classés comme des contrats d'assurance avec participation directe ou comme des contrats d'assurance sans participation directe. Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats dans le cadre desquels, à la date de passation :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- le Groupe s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- le Groupe s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Dans le cours normal des affaires, le Groupe utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. Les contrats émis par un réassureur afin d'indemniser le Groupe pour les sinistres découlant des contrats d'assurance sont classés comme des contrats de réassurance.

Les contrats d'assurance et de réassurance peuvent également transférer un risque financier et sont tous deux comptabilisés selon IFRS 17.

Les passifs des contrats de placement sont les montants que le Groupe doit aux clients étant donné que ces contrats ne présentent pas de risque d'assurance.

Traitement comptable

Séparation des composants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Le Groupe évalue ses contrats d'assurance et de réassurance afin de déterminer s'ils contiennent des composants qui doivent être comptabilisés selon une autre norme IFRS qu'IFRS 17, notamment les dérivés incorporés dans les contrats d'assurance qui doivent être séparés et les composants investissements distincts qui doivent être comptabilisés selon IFRS 9 et les promesses de fournir des biens distincts ou des services non assurantiels distincts qui sont comptabilisées selon IFRS 15.

IFRS 17 définit les composants investissements comme les sommes que l'assureur est tenu de rembourser au titulaire en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se soit produit ou non. Les composants

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

investissements, qui sont étroitement liés au contrat d'assurance dont ils font partie, sont considérés comme non distincts et ne sont pas comptabilisés séparément. Toutefois, les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent la réception et le paiement des composants investissements. Le même concept existe pour les contrats de réassurance détenus.

Un bien ou un service est distinct si le titulaire peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Les ressources aisément disponibles sont des biens ou des services vendus séparément ou des ressources que le titulaire s'est déjà procurées.

Niveau de regroupement

Selon IFRS 17, une entité doit déterminer le niveau de regroupement pour l'application de ses exigences. Pour déterminer le niveau de regroupement, le Groupe doit d'abord diviser les contrats d'assurance en portefeuilles, lesquels sont constitués des groupes de contrats qui présentent des risques similaires et sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont par la suite divisés en fonction de la rentabilité attendue à leur mise en place selon trois catégories : contrats déficitaires, contrats sans risque important de devenir déficitaires et autres contrats restants. Puis chaque groupe sera ensuite divisé en cohortes annuelles. Pour déterminer le niveau de regroupement, le Groupe désigne un contrat comme le plus petit dénominateur commun. Toutefois, dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité, le Groupe évalue, en s'appuyant sur des informations raisonnables et justifiables, si des contrats doivent être traités ensemble ou si un contrat contient des composants qui doivent être séparés et traités comme des contrats distincts. Par conséquent, les composants qui sont traités comme des contrats à des fins comptables peuvent différer des composants qui sont considérés comme des contrats à d'autres fins (c.-à-d. des fins juridiques ou de gestion).

Le Groupe a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus en fonction de ses lignes de produits du fait que les contrats d'assurance sont assortis de risques similaires et gérés ensemble.

Le Groupe n'estime pas détenir de contrats d'assurance qui n'ont pas de risque important de devenir déficitaires et de contrats de réassurance qui n'ont pas de risque important de devenir rentables.

Le Groupe ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsque ceux-ci sont émis ou conclus. Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale, et leur composition n'est pas revue après que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Comptabilisation initiale – contrats d'assurance émis

Le Groupe comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'il émet au début de la période de couverture du groupe de contrats et pour un groupe de contrats déficitaires dès que les faits et circonstances indiquent que le groupe est déficitaire.

Un contrat d'assurance acquis dans un transfert de contrats est comptabilisé à la date d'acquisition.

Comptabilisation initiale – contrats de réassurance détenus

Le Groupe comptabilise les groupes de contrats de réassurance détenus au début de la période de couverture du groupe. Si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et qu'il a conclu le contrat de réassurance correspondant à une date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est alors comptabilisé à la même date que les contrats d'assurance sous-jacents même si la période de couverture n'a pas commencé. Toutefois, le Groupe reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance, qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe.

Lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ont été payés ou engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, un actif distinct au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé pour chaque groupe correspondant et inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis auxquels ils se rapportent. Lorsque les contrats d'assurance sont comptabilisés, la partie correspondante de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisée et incluse dans l'évaluation au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance, ils sont alors affectés à ce groupe et aux groupes qui incluront les renouvellements de ces contrats. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe révisé les montants affectés aux groupes pour refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui sous-tendent la détermination des données d'entrée de la méthode de répartition utilisée. Les montants affectés à un groupe ne sont pas revus après que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Le Groupe évalue la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Lorsqu'il évalue la recouvrabilité, le Groupe applique un test de dépréciation au niveau d'un groupe de contrats d'assurance existant ou futur et un test de dépréciation supplémentaire couvrant expressément les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux renouvellements de contrats futurs attendus.

Si une perte de valeur est comptabilisée, la valeur comptable de l'actif est ajustée et une perte de valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Le Groupe comptabilise dans l'état consolidé des résultats la reprise de tout ou une partie d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement et augmente la valeur comptable de l'actif, dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées.

Périmètre du contrat

Le Groupe inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle le Groupe a une obligation substantielle de lui fournir des services.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat si le Groupe est contraint de verser des sommes au réassureur ou a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Méthode générale d'évaluation

Contrats d'assurance – évaluation initiale

La méthode générale permet d'évaluer un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution actualisés à la valeur actuelle pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers ainsi qu'un ajustement au titre du risque non financier;
- de la marge sur services contractuels [MSC] représentant le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournit les services prévus en vertu des contrats d'assurance du groupe.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant l'échéancier et le montant des flux de trésorerie futurs qui sera engendrée par le risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier est établi séparément des autres estimations.

En procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs, le Groupe cherche à déterminer l'espérance mathématique, ou la moyenne pondérée selon les probabilités, de l'éventail complet des résultats possibles, en tenant compte de l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans coût ou effort excessif. Le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en compte un éventail de scénarios qui ont une substance commerciale et constituent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont pondérés par les probabilités et actualisés au moyen des hypothèses les plus récentes.

Lorsque le Groupe estime les flux de trésorerie futurs, il tient compte de tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les primes et les flux de trésorerie connexes, les sinistres et prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore réglés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, ainsi que les sinistres futurs attendus, les paiements aux titulaires qui résultent d'options de rachat incorporées, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, les coûts de gestion et de tenue des contrats, notamment les commissions récurrentes que l'entité s'attend à verser à un intermédiaire, les affectations de frais généraux fixes ou variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et les taxes transactionnelles.

L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution tient compte des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sont répartis comme une portion des primes dans les produits des activités d'assurance sur la durée du contrat d'une manière systématique et rationnelle qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a choisi de ne pas capitaliser les intérêts sur les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à affecter à l'état consolidé des résultats. D'autres estimations et hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie d'exécution sont décrites à la note 12.

Pour les groupes de contrats évalués comme étant déficitaires, le Groupe comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante [PTCR] afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit nulle. Un élément de perte est établi par le Groupe pour le PTCR afférent au groupe de contrats déficitaires de manière à représenter les pertes comptabilisées.

Pour les groupes de contrats acquis, la contrepartie reçue en échange des contrats est incluse dans les flux de trésorerie d'exécution comme une approximation des primes reçues à la date d'acquisition.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Contrats de réassurance détenus – évaluation initiale

L'évaluation des contrats de réassurance détenus respecte les mêmes principes que ceux utilisés pour les contrats d'assurance émis, à l'exception des éléments suivants :

- l'évaluation des flux de trésorerie comprend une provision sur la base des pondérations probabilistes pour tenir compte de l'effet du risque de non-exécution des réassureurs, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges;
- le Groupe détermine l'ajustement au titre du risque non financier pour qu'il représente le montant du risque étant transféré au réassureur;
- au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les profits et les pertes au jour 1 dans l'état consolidé de la situation financière à titre de MSC puis les libère dans l'état consolidé des résultats à mesure que le réassureur fournit des services, sauf pour toute partie des pertes au jour 1 qui est liée à des événements qui se sont produits avant la comptabilisation initiale.

Lorsque le Groupe comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe, il établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus reflétant le recouvrement des pertes.

Le Groupe calcule le composant recouvrement de perte en multipliant la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents qu'il s'attend à recouvrer du groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque seuls certains contrats du groupe sous-jacent déficitaire sont couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus, le Groupe utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance sous-jacents qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus.

Le composant recouvrement de perte ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante.

Contrats d'assurance – évaluation ultérieure

La MSC à la date de clôture représente le profit afférent au groupe de contrats d'assurance qui n'a pas encore été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats, car il se rattache à des services futurs.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière ajustée pour tenir compte de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe, de l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période de présentation de l'information financière évalué à l'aide des taux d'actualisation au moment de la comptabilisation initiale, des variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs et du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance.

Le taux d'actualisation arrêté correspond à la moyenne pondérée des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale des contrats qui ont été ajoutés à un groupe sur une période de 12 mois.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liées aux services futurs qui entraînent un ajustement de la MSC comprennent les ajustements liés à l'expérience découlant de l'écart entre les encaissements de primes et les flux de trésorerie connexes et l'estimation, en date d'ouverture, des sommes attendues, les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du PTCR, sauf ceux liés à la valeur temps de l'argent et aux variations du risque financier, les écarts entre les composants investissements dont le Groupe s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, et les variations de l'ajustement au titre du risque non financier qui sont liées aux services futurs. Ces variations n'entraîneront pas d'ajustement de la MSC dans la mesure où ces augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte, ou si ces diminutions sont affectées à l'élément de perte.

Si, au cours de la période de couverture, un groupe de contrats d'assurance devient déficitaire, le Groupe comptabilise une perte dans l'état consolidé des résultats correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. Un élément de perte est établi par le Groupe au titre du PTCR afférent au groupe de contrats déficitaires de manière à représenter les pertes comptabilisées.

Le Groupe évalue la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture, comme la somme des deux montants suivants :

- le PTCR constitué des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs affectés au groupe à cette date et la MSC du groupe à cette date;
- le passif au titre des sinistres survenus [PTSS] pour le Groupe constitué des flux de trésorerie d'exécution liés aux services passés affectés au groupe à cette date, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Contrats de réassurance détenus – évaluation ultérieure

L'évaluation des contrats de réassurance détenus respecte les mêmes principes que ceux utilisés pour les contrats d'assurance, à l'exception des éléments suivants :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats si les variations connexes découlant des contrats cédés sous-jacents ont été comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Par ailleurs, les variations des flux de trésorerie d'exécution entraînent un ajustement de la MSC;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui résultent de l'évolution du risque de non-exécution par l'émetteur du contrat de réassurance détenu n'entraînent pas d'ajustement de la MSC.

Lorsqu'un élément de perte a été établi après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, la tranche du résultat comptabilisée à l'égard des contrats de réassurance connexes détenus est présentée comme un composant recouvrement de perte. Après avoir établi un composant recouvrement de perte, le Groupe ajuste ce composant pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires.

La reprise du composant recouvrement de perte s'opère de la même manière que celle de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents émis, et ce, même lorsque la reprise du composant recouvrement de perte n'est pas une variation des flux de trésorerie d'exécution du groupe des contrats de réassurance détenus. Les reprises du composant recouvrement de perte qui ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe des contrats de réassurance détenus entraînent un ajustement de la MSC.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Sur cette base, le composant recouvrement de perte comptabilisé lors de la comptabilisation

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

initiale est ramené à zéro conformément aux réductions dans le groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et s'établit à néant lorsque l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires est de zéro.

Contrats d'assurance avec participation directe

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats au titre desquels le Groupe a envers le titulaire une obligation qui correspond à l'écart net entre les éléments suivants :

- la juste valeur des éléments sous-jacents;
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui constituent le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, déduction faite des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents. En plus de la couverture d'assurance, le Groupe fournit des services d'investissement en vertu de ces contrats en promettant un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Pour évaluer un groupe de contrats avec participation directe, le Groupe ajuste les flux de trésorerie d'exécution pour tenir compte de l'ensemble des variations de l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents. Ces variations ne sont pas liées aux services futurs et sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

La MSC sera évaluée au montant de la MSC au début de la période et ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de l'exercice, la variation du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - une diminution du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou une augmentation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, excède la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte dans l'état consolidé des résultats et créant un élément de perte;
 - une augmentation du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou une diminution des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, est affectée à l'élément de perte, à titre de reprise de pertes antérieurement comptabilisées dans l'état consolidé des résultats;
- les produits des activités d'assurance comptabilisés en raison de services fournis au cours de l'exercice.

Évaluation – contrats évalués selon la MRP

Le Groupe applique la méthode de la répartition des primes [MRP] à certains contrats d'assurance qu'il émet et à certains contrats de réassurance qu'il détient lorsque :

- la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an, y compris la couverture découlant de toutes les primes comprises dans le périmètre du contrat;
- pour les contrats excédant un an, le Groupe a modélisé des scénarios futurs possibles et s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du PTCR afférent au groupe comprenant les contrats évalués selon la MRP ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application de la méthode générale d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale, le PTCR est évalué au montant des primes reçues moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés affectés au groupe et ajustés pour tenir compte de tout montant découlant de la décomptabilisation d'actifs ou de passifs antérieurement comptabilisés au titre des flux de trésorerie liés au groupe. Le Groupe a choisi de ne pas passer en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition lorsqu'ils sont engagés, et il n'y a pas de provision pour la valeur temps de l'argent étant donné que les primes sont reçues au cours de la période de couverture de un an.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Si, à la comptabilisation initiale ou au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie. Un élément de perte est établi par le Groupe pour le PTCR afférent au groupe de contrats déficitaires de manière à représenter les pertes comptabilisées.

Le Groupe évalue certains de ses contrats de réassurance selon la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance, mais en l'adaptant pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

Par la suite, le Groupe évalue le PTCR à la fin de chaque période comme étant le PTCR au début de la période auquel sont ajoutés les primes reçues au cours de la période et l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés en charges. Le PTCR sera réduit des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, du montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et de tout composant investissement payé ou transféré au PTSS.

L'estimation du PTSS est la même selon la méthode générale et la MRP.

Décomptabilisation et modification d'un contrat

Le Groupe décomptabilise un contrat lorsque celui-ci est éteint ou lorsque le contrat fait l'objet de modifications entraînant un changement dans le modèle d'évaluation ou la norme applicable pour évaluer un composant du contrat. Dans de tels cas, le Groupe décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié à titre de nouveau contrat.

Produits des activités d'assurance – méthode générale

Les produits des activités d'assurance du Groupe représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, de la contrepartie totale pour les contrats. La contrepartie totale d'un groupe de contrats englobe les montants afférents à la prestation des services et est composée des montants afférents à la prestation des services, exception faite des montants affectés à l'élément de perte du PTCR, des montants liés aux impôts sur le résultat qui sont spécifiquement imputés au titulaire, de l'ajustement au titre du risque non financier, exception faite des montants affectés à l'élément de perte du PTCR, de l'amortissement de la MSC et des montants afférents aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Produits des activités d'assurance – MRP

Les produits des activités d'assurance de la période correspondent au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période. Le Groupe répartit les encaissements de primes attendus entre les périodes de couverture en fonction de l'écoulement du temps.

Éléments de perte

Le Groupe regroupe les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale séparément des autres contrats du portefeuille qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale. Les groupes de contrats qui n'étaient pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale peuvent le devenir ultérieurement advenant un changement dans les

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

hypothèses ou dans l'expérience. Le Groupe a établi un élément de perte du PTCR à l'égard de tout groupe de contrats déficitaires de manière à représenter les pertes futures comptabilisées.

Un élément de perte représente le montant notionnel des pertes attribuable à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires ou de contrats rentables à la date de passation qui sont devenus déficitaires. L'élément de perte est amorti sur la base d'une répartition systématique des variations ultérieures, liées aux services futurs, des flux de trésorerie d'exécution entre l'élément de perte et le PTCR exclusion faite de l'élément de perte. L'élément de perte est également mis à jour pour tenir compte des variations ultérieures, liées aux services futurs, dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution et l'ajustement au titre du risque non financier. La répartition systématique des variations ultérieures à l'élément de perte fait en sorte que la somme des montants affectés à l'élément de perte est ramenée à zéro à la fin de la période de couverture du groupe de contrats. Pour déterminer la répartition systématique des variations ultérieures des flux de trésorerie futurs entre l'élément de perte et le PTCR exclusion faite de l'élément de perte, le Groupe calcule le ratio du montant de l'élément de perte exprimé en pourcentage du passif au titre de la couverture restante, lorsque des ajustements sont apportés pour inclure ou exclure des flux de trésorerie particuliers dans la répartition.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats, généralement lorsqu'elles sont engagées. Elles excluent les remboursements de composants investissements et comprennent les charges afférentes aux sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, les pertes sur des contrats déficitaires et la reprise de ces pertes, les ajustements du PTSS qui ne sont pas liés aux effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations, et les pertes de valeur des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et la reprise de ces pertes de valeur.

Imputation des primes de réassurance payées et montants recouvrables auprès des réassureurs

Le Groupe présente séparément à l'état consolidé des résultats les montants qu'il s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, de même que l'imputation des primes de réassurance. Le Groupe traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement et exclut de l'imputation des primes de réassurance les composants investissements et les commissions. Le Groupe traite les montants qu'il s'attend à recevoir du réassureur et qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme une réduction des primes à payer au réassureur. Les montants au titre du recouvrement des pertes liées à des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont comptabilisés comme des montants recouvrables auprès des réassureurs.

Produits financiers (charges financières) au titre des contrats d'assurance et de réassurance

Les produits financiers ou charges financières sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance qui découlent de l'effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations, à moins que toute variation de cet ordre aux groupes de contrats d'assurance avec participation directe ne soit affectée à l'élément de perte et incluse dans les charges afférentes aux activités d'assurance. Le Groupe inclut les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits). Le Groupe ne ventile pas les produits financiers ou charges financières entre l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du résultat global.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Autres passifs

Les autres passifs se composent de passifs financiers, comme les fournisseurs et charge à payer, ainsi que de passifs non financiers, comme les impôts sur le résultat à payer.

Régimes d'avantages du personnel

Le Groupe offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement attendu des placements du régime, à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les charges administratives à l'état consolidé des résultats.

Les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés du Groupe, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge aux résultats.

Impôts

Le Groupe utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés basés sur le taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers consolidés. Les impôts exigibles sont fonction des bénéfices imposables. Les impôts différés reflètent l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre les actifs et les passifs présentés aux fins des états financiers consolidés et ceux présentés aux fins des impôts sur le résultat. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable. En plus des impôts sur le résultat, les charges inscrites dans l'état consolidé des résultats comprennent un montant au titre des impôts sur le capital des institutions financières et des grandes sociétés comptabilisé dans les autres charges opérationnelles.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires ainsi que les produits et charges sont convertis au taux historique.

Les écarts de conversion sont inclus dans les autres produits opérationnels.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant de la provision correspond donc à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Le Groupe n'évalue pas les provisions à la valeur actuelle, celles-ci n'ayant pas de durée spécifique. Aucun montant de provision n'est comptabilisé au titre des pertes opérationnelles futures.

Les passifs éventuels sont présentés si l'obligation future est probable, mais que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

Honoraires et commissions

Les honoraires et commissions représentent principalement le revenu tiré des contrats de services administratifs seulement. Les honoraires et commissions sont présentés dans les autres produits opérationnels et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les services sont rendus.

Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de réévaluation à la juste valeur sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG

Les profits et pertes réalisés comptabilisés dans l'état consolidé des résultats constituent les profits et pertes découlant de la vente d'actifs financiers, correspondent à la différence entre le produit net de la vente et le coût initial ou amorti du placement et sont comptabilisés au moment de la vente.

Modifications de conventions comptables

IFRS 17, Contrats d'assurance

IFRS 17 remplace IFRS 4 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Groupe a retraité les informations comparatives de 2022 en appliquant les dispositions transitoires de l'annexe C à IFRS 17. La nature des changements aux méthodes comptables peut se résumer comme suit :

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Changements au classement et à l'évaluation

L'adoption d'IFRS 17 a changé le classement de certains contrats d'assurance du Groupe, lesquels seront dorénavant classés et évalués selon IFRS 9. De plus, IFRS 17 établit des principes particuliers pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus par le Groupe. Selon les principes clés d'IFRS 17, le Groupe doit :

- définir les contrats d'assurance comme ceux en vertu desquels il accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié touche ce dernier de façon défavorable;
- séparer les composants investissements distincts et les biens ou services distincts autres que des services d'assurance prévus au contrat d'assurance et les comptabiliser selon d'autres normes;
- diviser les contrats d'assurance et les contrats de réassurance en groupes qu'il comptabilisera et évaluera;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats d'assurance en fonction des flux de trésorerie d'exécution majorés de la MSC;
- comptabiliser le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance sur la période au cours de laquelle le Groupe fournit des services prévus aux contrats d'assurance, à mesure que le Groupe est dégagé du risque. Si l'on s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit déficitaire sur la période de couverture restante, la perte est immédiatement comptabilisée;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en fonction des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés ou engagés avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé. L'actif est décomptabilisé lorsqu'il est inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Changements touchant la présentation et les informations à fournir

Aux fins de la présentation dans l'état consolidé de la situation financière, le Groupe regroupe les portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus et présente séparément ceux qui représentent un actif et ceux qui représentent un passif.

La description des postes à l'état consolidé des résultats a été passablement modifiée par rapport à celle de l'exercice précédent. Auparavant, le Groupe présentait les postes suivants : primes brutes, primes cédées à des réassureurs, produits d'honoraires et de commissions, prestations et sinistres versés, montant brut, sinistres cédés à des réassureurs, variation des passifs des contrats, montant brut, variation des passifs des contrats cédés à des réassureurs, et honoraires et commissions versés. IFRS 17 impose plutôt de présenter séparément les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance, les produits financiers ou charges financières au titre des contrats d'assurance et de distinguer également les postes propres aux contrats de réassurance détenus.

Le Groupe fournit dans les notes des états financiers consolidés des informations qualitatives et quantitatives désagrégées sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés au titre des contrats d'assurance et des jugements importants, ainsi que sur les modifications apportées à ces jugements, lorsqu'il applique la norme.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Transition

À la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022, le Groupe a :

- défini, comptabilisé et évalué chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17;
- défini, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17. Toutefois, aucune évaluation du caractère recouvrable n'a été réalisée avant la date de transition. Une évaluation du caractère recouvrable a été effectuée à la date de transition et aucune perte de valeur n'a été décelée;
- décomptabilisé les soldes existants qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17;
- comptabilisé en capitaux propres tout écart net en résultant.

Approche rétrospective intégrale

Au moment de la transition à IFRS 17, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective intégrale sauf lorsque celle-ci était jugée impraticable. Lors de la transition, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective intégrale à tous les contrats émis à compter du 1^{er} janvier 2022.

Approche fondée sur la juste valeur

Pour les groupes de contrats émis avant 2022, le Groupe a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur et regroupé les contrats de différentes cohortes et de différents exercices en un seul groupe à des fins de comptabilité. L'obtention d'informations raisonnables et justifiables sans coût ou effort excessif en vue d'appliquer l'approche rétrospective intégrale était impraticable. Le Groupe a déterminé la MSC des passifs au titre de la couverture restante à la date de transition d'après la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. Pour déterminer la juste valeur, le Groupe a appliqué les dispositions d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sauf en ce qui a trait au seuil de dépôt à vue. Pour déterminer les groupes de contrats d'assurance conformément à l'approche fondée sur la juste valeur au moment de la transition, le Groupe a regroupé les contrats émis à plus d'un an d'intervalle, étant donné qu'il ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour regrouper les contrats en groupes de contrats émis au plus à un an d'intervalle.

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, le Groupe s'est fondé sur les informations raisonnables et justifiables dont il disposait à la date de transition pour définir les groupes de contrats d'assurance et déterminer si certains contrats sont des contrats d'assurance avec participation directe.

Le taux d'actualisation pour les groupes de contrats pour lesquels l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée a été établi à la date de transition. Par conséquent, dans le cadre de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition, le taux d'actualisation arrêté correspond à la moyenne pondérée des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale des contrats qui ont été ajoutés à un groupe sur une période de plus de 12 mois.

Le Groupe a utilisé la valeur d'expertise pour déterminer le montant de la juste valeur utilisé pour établir les passifs des contrats d'assurance et les actifs des contrats de réassurance à la date de transition. Cette technique d'évaluation établit le prix qu'un acheteur éventuel est disposé à payer pour acheter un groupe de contrats lors d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur obtenue au moyen de cette approche représente le montant des actifs qui serait requis pour prendre en charge les obligations de ces contrats. Cette approche est conforme à l'approche par le résultat.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9 a remplacé IAS 39 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, en vertu des modifications apportées à IFRS 4, le Groupe a choisi de se prévaloir de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9, reportant ainsi la date de première application d'IFRS 9 afin qu'elle corresponde à celle d'IFRS 17.

Le Groupe a appliqué IFRS 9 de manière rétrospective et a retraité les informations comparatives de 2022 pour les instruments financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9. Les écarts résultant de l'adoption d'IFRS 9 ont été comptabilisés dans l'excédent en date du 1^{er} janvier 2023.

Changements au classement et à l'évaluation

Pour déterminer le classement et l'évaluation, IFRS 9 exige que les actifs financiers soient évalués en fonction d'une combinaison du modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion des actifs et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments.

Les catégories d'évaluation d'IAS 39 pour les actifs financiers à la JVRN, disponibles à la vente (« DAV ») et détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances au coût amorti ont été remplacées par ce qui suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti;
- actifs financiers, y compris les instruments de capitaux propres, obligatoirement évalués ou désignés comme étant à la JVRN;
- actifs financiers, y compris les instruments de capitaux propres, obligatoirement évalués ou désignés comme étant à la JVAERG.

Modifications au calcul de la dépréciation

L'adoption d'IFRS 9 a fondamentalement modifié la méthode de comptabilisation des pertes de valeur des instruments d'emprunt détenus à la JVAERG ou au coût amorti en remplaçant le modèle d'IAS 9 fondé sur les pertes subies par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues.

IFRS 9 exige la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues au titre des instruments de créance qui ne sont pas détenus à la JVRN. Dans le cas des instruments de créance, les pertes de crédit attendues sont fondées sur la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui résulteraient des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la création ou l'achat des actifs, la provision est fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Modifications en matière d'informations à fournir – IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée afin de refléter les différences entre IFRS 9 et IAS 39. Le Groupe a appliqué les obligations d'information modifiées, ainsi qu'IFRS 9, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023.

Informations à présenter sur la transition – IFRS 9

La section qui suit présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur l'état consolidé de la situation financière. Le remplacement du modèle de calcul des pertes de crédit subies d'IAS 39 par le modèle des pertes de crédit attendues d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence.

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Le rapprochement entre les valeurs comptables selon IAS 39 et les soldes comptabilisés selon IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, soit la date de première application, se présente comme suit :

Évaluation selon IAS 39			IFRS 9		
	Catégorie	Montant \$	Reclassement et ajustements de juste valeur \$	Montant \$	Catégorie
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
	Désignés à la JVRN	17 865	-	17 865	JVRN
Titres de créance					
A	Désignés à la JVRN	267 188	-	267 188	Désignés à la JVRN
B	Désignés à la JVRN	26 000	-	26 000	JVAERG
C	Désignés à la JVRN	17 962	836	18 798	Coût amorti
A	DAV	-	-	-	Désignés à la JVRN
B	DAV	49 667	-	49 667	JVAERG
C	DAV	43 228	17 291	60 519	Coût amorti
		404 045	18 127	422 172	
Titres de capitaux propres					
D	Désignés à la JVRN	57 840	-	57 840	JVRN
E	Désignés à la JVRN	39 561	-	39 561	Désignés à la JVAERG
D	DAV	-	-	-	JVRN
E	DAV	13 792	-	13 792	Désignés à la JVAERG
		111 193	-	111 193	
Prêts hypothécaires					
F	Prêts et créances	166 240	(7 428)	158 812	Désignés à la JVRN
F	Prêts et créances	31 261	-	31 261	Coût amorti
		197 501	(7 428)	190 073	
Autres placements					
	Prêts et créances	790	-	790	Coût amorti
Autres actifs					
	Prêts et créances	1 134	-	1 134	Coût amorti
Actif net des fonds distincts					
	Désignés à la JVRN	855 544	-	855 544	Désignés à la JVRN
		1 588 072	10 699	1 598 771	
Passifs financiers					
Passifs des contrats de placement					
G	Prêts et créances	110 778	3 150	113 928	Désignés à la JVRN
Passifs des contrats de placement des fonds distincts					
	Désignés à la JVRN	552 873	-	552 873	Désignés à la JVRN
Autres passifs					
	Prêts et créances	8 591	-	8 591	Coût amorti
		672 242	3 150	675 392	

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

- a] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a désigné une partie de son ancien portefeuille de titres de créance disponibles à la vente et à la JVRN auquel est adossé le portefeuille de produits d'assurance vie comme des titres de créance à la JVRN.
- b] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a réévalué une partie de son ancien portefeuille de titres de créance disponibles à la vente et à la JVRN comme des titres de créance à la JVAERG. Le Groupe a conclu que ces instruments respectaient le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et qu'ils sont gérés selon un modèle économique de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers. Par conséquent, le Groupe a classé ces placements comme des titres de créance évalués à la JVAERG.
- c] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a classé une partie de son portefeuille de titres de créance comme des instruments de créance au coût amorti. Les instruments de créance détenus au coût amorti respectaient le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, n'étaient pas activement négociés et étaient détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie et sans intention de les vendre.
- d] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a réévalué une partie de son ancien portefeuille de titres de capitaux propres disponibles à la vente et à la JVRN comme des titres de capitaux propres à la JVRN. Ces actifs ne respectaient pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et doivent donc être évalués à la JVRN.
- e] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a réévalué une partie de son ancien portefeuille de titres de capitaux propres disponibles à la vente et à la JVRN comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Ces actifs ne respectaient pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et ont été désignés à la JVAERG par le Groupe.
- f] Au 1^{er} janvier 2023, les prêts hypothécaires respectaient le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et n'étaient pas activement négociés. Le Groupe a classé son portefeuille de prêts hypothécaires auquel est adossé l'excédent au coût amorti, considérant que ceux-ci étaient détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie et sans intention de les vendre. Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a exercé le choix de classer à la JVRN son portefeuille de prêts hypothécaires auquel sont adossés des passifs de contrats de placement ainsi que les portefeuilles de produits d'assurance vie.
- g] Au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a exercé le choix de classer à la JVRN ses passifs de contrat d'investissement.

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

L'incidence de la transition à IFRS 9 et à IFRS 17 sur le cumul des autres éléments du résultat global et l'excédent cumulé est comme suit :

	Cumul des autres éléments du résultat global et excédent cumulé \$
Cumul des autres éléments du résultat global	
Solde de clôture selon IAS 39 – 31 décembre 2022	(18 049)
Reclassement à la JVAERG des titres de créance à la JVRN	(1 159)
Reclassement au coût amorti des titres de créance disponibles à la vente	17 291
Reclassement à la JVAERG des titres de capitaux propres à la JVRN	(10 552)
Reclassement à la JVRN des titres de capitaux propres disponibles à la vente	1 632
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 9	(1 416)
Solde d'ouverture selon IFRS 9 – 1^{er} janvier 2023	(12 253)
Excédent cumulé	
Solde de clôture selon IAS 39 – 31 décembre 2022	174 921
Incidence de la première application d'IFRS 17	573
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 17	(156)
Reclassement à la JVAERG des titres de créance à la JVRN	1 159
Reclassement au coût amorti des titres de créance à la JVRN	836
Reclassement à la JVAERG des titres de capitaux propres à la JVRN	10 552
Reclassement à la JVRN des titres de capitaux propres disponibles à la vente	(1 632)
Reclassement à la JVRN des prêts hypothécaires au coût amorti	(7 428)
Reclassement à la JVRN des contrats de placement au coût amorti	3 150
Impôt différé lié à l'application d'IFRS 9	(1 586)
Solde d'ouverture selon IFRS 9 – 1^{er} janvier 2023	180 389
Total des variations des capitaux propres (après impôt) découlant de l'application de nouvelles normes	
Cumul des autres éléments du résultat global	5 796
Excédent cumulé	5 051
Total des variations des capitaux propres découlant de l'application d'IFRS 9	10 847
Excédent cumulé	417
Total des variations des capitaux propres découlant de l'application d'IFRS 17	417

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

3. Jugements, estimations et hypothèses importants

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Jugements

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Classement des contrats d'assurance et de placement

Les contrats émis par le Groupe (l'assureur) sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celui-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie [les titulaires de polices] en convenant d'indemniser les titulaires de polices si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) touche ces derniers de façon défavorable. En règle générale, le Groupe détermine s'il est exposé à un risque d'assurance important en comparant les prestations qui seront versées selon que l'événement assuré se produise ou non.

Les contrats de placement sont des contrats qui transfèrent le risque financier significatif au Groupe. Le risque financier s'entend du risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure sur toute sa durée même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations en lien avec un tel contrat ne cessent ou n'expirent. Un contrat de placement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance après son établissement si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

Le Groupe analyse les conditions de chaque contrat afin de déterminer si celui-ci répond ou non aux conditions d'un contrat avec participation directe. La plupart des contrats d'assurance du Groupe sont des contrats d'assurance sans participation directe. Certains contrats d'assurance du Groupe sont classés comme des contrats d'assurance avec participation directe, car, au moment de la passation, les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini et que le Groupe a l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents, moins des honoraires variables en contrepartie de services d'investissement.

Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est fondé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation et le taux de croissance de la rémunération future. Ces hypothèses sont présentées à la note 16.

Impôts sur le résultat

L'établissement de la charge (du recouvrement) d'impôt exigible et d'impôt différé repose sur plusieurs facteurs dont l'interprétation de la réglementation fiscale dans les juridictions concernées, l'appréciation de la récupération d'actifs d'impôt différé et la manière attendue de recouvrer les actifs et passifs concernés. Le recouvrement des actifs d'impôt différé dépend, entre autres, des bénéfices imposables futurs attendus associés à l'exploitation du Groupe et des stratégies de planification fiscale élaborées. Le Groupe établit une provision d'impôts sur le résultat qu'il juge raisonnable et qui est fondée sur une estimation pondérée des résultats possibles concernant les positions fiscales adoptées. Le Groupe prend en considération les révisions antérieures des autorités fiscales, les bulletins d'interprétation et les jugements récemment rendus dans les juridictions concernées afin d'établir la provision.

Contrats d'assurance et de réassurance

Le Groupe ventile les informations par secteur pour présenter les contrats d'assurance individuelle et collective, les contrats de rentes et de pensions émis ainsi que les contrats de réassurance au titre de l'assurance individuelle et de l'assurance collective détenus séparément. Cette ventilation a été établie en fonction de la façon dont le Groupe est géré.

Méthodes utilisées pour l'évaluation des contrats d'assurance

Le Groupe utilise surtout des projections déterministes pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le Groupe utilise des projections stochastiques pour les passifs au titre des garanties de prestations minimales des fonds distincts et des comptes d'investissement enregistrés. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs :

[a] Taux de mortalité et de morbidité

Les hypothèses sont fondées sur les tables nationales et les tables standards du secteur. Elles tiennent compte des résultats techniques passés et sont ajustées au besoin pour refléter les résultats du Groupe.

[b] Longévité

Les hypothèses sont fondées sur les tables nationales et les tables standards du secteur, ajustées au besoin pour refléter les résultats du Groupe en matière de risques.

[c] Charges

Les charges sont fondées sur l'analyse des coûts internes du Groupe, qui est mise à jour chaque année. Les coûts unitaires sont projetés dans l'avenir en tenant compte de l'inflation.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat comprennent les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance. Ces frais généraux sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

[d] Taux de déchéance et de rachat

Chaque année, une étude interne des taux de déchéance des polices du Groupe est effectuée. Les hypothèses des évaluations sont choisies en tenant compte à la fois de cette étude interne et des résultats publiés de l'industrie.

Taux d'actualisation

Le passif des contrats d'assurance est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux d'intérêt sans risque majoré d'une prime d'illiquidité. Les taux d'intérêt sans risque sont déterminés en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada. La prime d'illiquidité est déterminée en fonction des taux de marché observables, y compris les obligations provinciales et les obligations de sociétés. Chaque courbe de taux fait l'objet d'une interpolation entre le taux au comptant au dernier point de donnée observable sur le marché et le taux au comptant ultime, lequel reflète le taux d'intérêt réel à long terme majoré du taux prévu d'inflation.

Le Groupe a choisi d'évaluer ses flux de trésorerie dans leur ensemble (et non de diviser les flux de trésorerie estimés entre ceux qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents et ceux qui ne varient pas) en appliquant un taux d'actualisation approprié à tous les flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous :

		2023						
Contrats d'assurance		1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
	Courbe la moins illiquide	4,52 %	3,53 %	3,77 %	4,01 %	4,06 %	3,84 %	4,35 %
	Courbe la plus illiquide	5,02 %	4,11 %	4,30 %	4,51 %	4,55 %	4,36 %	4,84 %
		2022						
Contrats d'assurance		1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	Taux ultime
	Courbe la moins illiquide	4,41 %	3,86 %	4,08 %	4,32 %	4,38 %	4,13 %	4,35 %
	Courbe la plus illiquide	4,98 %	4,46 %	4,64 %	4,86 %	4,92 %	4,65 %	4,84 %

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité que le Groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance et couvre le risque d'assurance, le risque de déchéance et le risque de charges.

Le Groupe a estimé l'ajustement au titre du risque au moyen de la méthode fondée sur la marge. La méthode fondée sur la marge établit un lien entre les marges choisies et l'indemnité que le Groupe exige pour prendre en charge l'incertitude liée au risque non financier, laquelle est exprimée sous la forme d'une fourchette de niveaux de confiance acceptables. Si le niveau de confiance de l'ajustement au titre du risque n'est plus compris dans la fourchette définie, le niveau des marges utilisé pour calculer l'ajustement au titre du risque sera recalibré pour le ramener à l'intérieur de la fourchette préétablie.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance et de réassurance, après déduction de la réassurance, correspond à 82 % [83 % en 2022].

Amortissement de la MSC

La MSC représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournit les services prévus en vertu des contrats d'assurance. Au cours de chaque période, un montant de la MSC du groupe de contrats d'assurance est comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance pour refléter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période. Le montant est déterminé en définissant les unités de couverture du groupe, en répartissant la MSC à la date de clôture également entre chacune des unités de couverture que le Groupe a fournie dans la période considérée et qu'il s'attend à fournir ultérieurement et en comptabilisant le montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni aux termes des contrats du groupe, déterminé en considération du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Le nombre total d'unités de couverture de chaque groupe de contrats d'assurance est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de tenir compte de la réduction de la couverture restante pour les sinistres réglés, des attentes à l'égard des déchéances et des annulations de contrats au cours de la période. Elles sont ensuite réparties sur la durée moyenne pondérée selon les probabilités de chacune des unités de couverture que le Groupe a fournie dans la période considérée et qu'il s'attend à fournir ultérieurement.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les services liés à l'investissement font partie des services offerts au titulaire de contrat relativement à son contrat d'assurance.

Pour les contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC respecte les mêmes principes que ceux utilisés pour les contrats d'assurance avec participation directe mentionnés précédemment.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer les données d'entrée utilisées dans le cadre de la méthode pour affecter de manière systématique et rationnelle les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance. Il doit notamment porter des jugements sur la question de savoir si des contrats d'assurance sont attendus du renouvellement des contrats d'assurance existants et, le cas échéant, sur le montant à affecter aux groupes, y compris les renouvellements futurs et le volume des renouvellements attendus des nouveaux contrats émis au cours de la période.

Au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, le Groupe n'a relevé aucun fait ni aucune circonstance indiquant que les actifs ont pu se déprécier.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

4. Placements

Valeur comptable et juste valeur

	2023							Juste valeur des actifs sous- jacents appariés aux contrats d'assurance avec participation
	Obligatoire- ment évalués à la JVRN \$	Désignés à la JVRN \$	Obligatoire- ment évalués à la JVAERG \$	Désignés à la JVAERG (sans recyclage) \$	Évalués au coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 139	-	-	-	-	44 139	44 139	-
Titres de créance								
Gouvernements	-	291 947	58 006	-	81 684	431 637	416 883	34 345
Sociétés et autres	13 539	17 076	4 148	-	-	34 763	34 763	1 099
	13 539	309 023	62 154	-	81 684	466 400	451 646	35 444
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	342	-	-	-	-	342	342	-
Actions privilégiées	-	11 116	-	58 729	-	69 845	69 845	11 116
Unités de fonds de placement	78 195	-	-	34	-	78 229	78 229	-
	78 537	11 116	-	58 763	-	148 416	148 416	11 116
Prêts hypothécaires								
Résidentiels assurés	-	3 908	-	-	28 880	32 788	30 737	-
Résidentiels autres	-	43 337	-	-	-	43 337	43 337	-
Commerciaux	-	117 529	-	-	-	117 529	117 529	4 628
	-	164 774	-	-	28 880	193 654	191 603	4 628
Autres placements	-	-	-	-	516	516	516	-
	136 215	484 913	62 154	58 763	111 080	853 125	836 320	51 188

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Valeur comptable et juste valeur

	2022						Juste valeur des actifs sous-jacents appariés aux contrats d'assurance avec participation	
	Obligatoire- ment évalués à la JVRN \$	Désignés à la JVRN \$	Obligatoire- ment évalués à la JVAERG \$	Désignés à la JVAERG (sans recyclage) \$	Évalués au coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 865	-	-	-	-	17 865	17 865	-
Titres de créance								
Gouvernements	-	254 489	69 842	-	79 317	403 648	385 521	31 179
Sociétés et autres	9 331	3 368	5 825	-	-	18 524	18 524	1 079
	9 331	257 857	75 667	-	79 317	422 172	404 045	32 258
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	330	-	-	-	-	330	330	-
Actions privilégiées	-	14 094	-	50 714	-	64 808	64 808	11 475
Unités de fonds de placement	46 035	-	-	20	-	46 055	46 055	-
	46 365	14 094	-	50 734	-	111 193	111 193	11 475
Prêts hypothécaires								
Résidentiels assurés	-	3 934	-	-	31 261	35 195	32 553	-
Résidentiels autres	-	41 684	-	-	-	41 684	41 684	-
Commerciaux	-	113 194	-	-	-	113 194	113 194	4 660
	-	158 812	-	-	31 261	190 073	187 431	4 660
Autres placements	-	-	-	-	790	790	790	-
	73 561	430 763	75 667	50 734	111 368	742 093	721 324	48 393

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

5. Gestion du risque lié au risque financier

Les principaux risques financiers liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance et de réassurance que le Groupe doit gérer sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (taux d'intérêt et marché boursier). Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Groupe subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation de paiements à leur échéance. Le Groupe, dans le cours normal de ses activités, est exposé à ce risque par le biais du crédit consenti à ses clients, réassureurs et courtiers, du crédit sous forme de prêts hypothécaires et de l'exposition de ses différents portefeuilles de placement. Le risque de concentration de crédit peut aussi se présenter lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'entités ayant des activités similaires, dans une même région géographique, dans un même secteur d'activité, ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

La gestion du risque de crédit est effectuée au moyen de la politique de placement du Groupe et s'applique aux divers moyens de placements et de crédit. Les placements dans des titres de créance doivent être choisis après une analyse qui tient compte de la diversification géographique, du type d'émetteur, de la cote de crédit moyenne et de l'échéance des titres. Des limites sont établies pour chacun de ces facteurs.

Le Groupe dispose également d'une politique de crédit spécifique aux prêts hypothécaires selon laquelle une étude doit être effectuée afin de déterminer une cote de crédit pour le prêt. Pour gérer le risque de concentration, des limites par industrie sont établies, certains secteurs sont évités et le montant de prêts consentis à une même personne ou à un même groupe est limité. De plus, les prêts doivent être garantis par des immeubles résidentiels ou commerciaux ou par des terrains détenus à des fins de lotissement. Le type de garantie est fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie.

La conclusion de conventions de garantie représente aussi une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant requis et le type de garantie sont fonction de l'évaluation du degré de risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été établies à l'égard des types de garanties acceptables et des paramètres d'évaluation connexes. La direction passe en revue la valeur des garanties et exige des garanties additionnelles, au besoin.

La réassurance est placée auprès de contreparties bénéficiant d'une bonne notation de crédit, et la concentration du risque de crédit est évitée au moyen de la conformité à des lignes directrices relatives aux limites applicables aux contreparties, ces limites étant soumises à des examens réguliers. À chaque date de clôture, la direction évalue la solvabilité des réassureurs.

Le risque de crédit lié aux soldes de débiteurs découlant du non-paiement de primes ou de cotisations n'existera que durant le délai de grâce déterminé dans la police ou l'acte de fiducie et prendra fin à l'expiration, suivant le remboursement ou la résiliation de la police. La commission versée à des intermédiaires est portée en déduction des montants à recevoir de ces derniers afin de réduire le risque de défaillance.

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal du Groupe lié aux instruments financiers et aux actifs d'assurance et de réassurance. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2023 \$	2022 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 139	17 865
Titres de créance	466 400	422 172
Titres de capitaux propres	148 416	111 193
Prêts hypothécaires	193 654	190 073
Autres placements	516	790
Actifs des contrats de réassurance (détenus)	240 712	230 788
Produits de placement à recevoir [note 7]	1 469	1 134
	1 095 306	974 015

Qualité du portefeuille de titres de créance

	2023 \$	2022 \$
AAA	3 031	18 388
AA	270 919	253 378
A	165 827	136 562
BBB	13 084	4 512
Non notés	13 539	9 332
	466 400	422 172

Qualité du portefeuille d'actions privilégiées

	2023 \$	2022 \$
PF-1	1 155	1 055
PF-2	43 375	44 041
PF-3	25 315	19 712
	69 845	64 808

Qualité des actifs des contrats de réassurance (détenus)

	2023 \$	2022 \$
Non notés	240 712	230 788

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance et qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. En ce qui a trait aux événements catastrophiques, il y a aussi un risque de liquidité lié au délai entre le moment des sorties de trésorerie brutes et le moment des recouvrements attendus au titre de la réassurance.

Ce risque est géré en appariant les flux de trésorerie de l'actif et du passif, ainsi que par une gestion active des capitaux. Cependant, un certain niveau de liquidité est requis afin de compenser des imprévus tels que des rachats d'actifs ou des défaillances.

Des liquidités supplémentaires sont disponibles au moyen de marges de crédit, au besoin.

Le Groupe a des engagements envers des clients pour des prêts hypothécaires approuvés et non déboursés. Le calendrier de remboursement de ces prêts est le suivant :

	De 1 à 6 mois	De 7 à 12 mois	Plus de 1 an
	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires approuvés non déboursés	5 613	-	-

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et la juste valeur totale des instruments financiers en fonction de leur échéance.

	2023					Total \$	Juste valeur \$
	Aucune échéance \$	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$		
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 139	5 000	-	-	-	44 139	44 139
Titres de créance							
Gouvernements	-	2 994	6 217	36 227	386 199	431 637	416 883
Sociétés et autres	13 539	1 472	2 131	7 516	10 105	34 763	34 763
	13 539	4 466	8 348	43 743	396 304	466 400	451 646
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires	342	-	-	-	-	342	342
Actions privilégiées	69 845	-	-	-	-	69 845	69 845
Unités de fonds de placement	78 229	-	-	-	-	78 229	78 229
	148 416	-	-	-	-	148 416	148 416
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	951	3 424	22 748	5 665	32 788	30 737
Résidentiels autres	-	14 370	25 071	-	3 896	43 337	43 337
Commerciaux	-	26 026	62 161	29 015	327	117 529	117 529
	-	41 347	90 656	51 763	9 888	193 654	191 603
Autres placements	-	516	-	-	-	516	516
Produits de placement à recevoir [note 7]	-	1 469	-	-	-	1 469	1 469
Passifs financiers							
Passifs des contrats de placement	25 433	41 235	78 094	5 012	2 128	151 902	151 902
Autres éléments de passifs [note 15]	-	9 405	-	-	-	9 405	9 405

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022					Total \$	Juste valeur \$
	Aucune échéance \$	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$		
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 865	2 000	-	-	-	17 865	17 865
Titres de créance							
Gouvernements	-	4 016	15 243	25 267	359 122	403 648	385 521
Sociétés et autres	9 332	2 934	3 021	3 237	-	18 524	18 524
	9 332	6 950	18 264	28 504	359 122	422 172	404 045
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires	330	-	-	-	-	330	330
Actions privilégiées	64 808	-	-	-	-	64 808	64 808
Unités de fonds de placement	46 055	-	-	-	-	46 055	46 055
	111 193	-	-	-	-	111 193	111 193
Prêts hypothécaires							
Résidentiels assurés	-	2 746	2 250	21 697	8 502	35 195	32 553
Résidentiels autres	-	13 311	23 677	764	3 932	41 684	41 684
Commerciaux	-	32 900	48 365	31 587	342	113 194	113 194
	-	48 957	74 292	54 048	12 776	190 073	187 431
Autres placements	-	790	-	-	-	790	790
Produits de placement à recevoir [note 7]	-	1 134	-	-	-	1 134	1 134
Passifs financiers							
Passifs des contrats de placement	24 050	27 894	59 803	1 424	757	113 928	113 928
Autres éléments de passif [note 15]	-	8 591	-	-	-	8 591	8 591

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Analyse des échéances des passifs des contrats d'assurance et de réassurance (en fonction des flux de trésorerie futurs)

Le Groupe a réalisé une analyse du profil des échéances fondée sur des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient être versés au cours des périodes présentées. Les passifs au titre de la couverture restante évalués selon la MRP et les garanties au titre des fonds distincts ont été exclus de l'analyse.

	2023						
	Aucune échéance \$	1 an ou moins \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Passifs des contrats d'assurance	-	(6 996)	291	4 865	8 372	11 239	1 706 887
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	(1 885)	(2 149)	(2 616)	(3 178)	(3 282)	(419 854)
							1 724 658
							(432 964)
	2022						
	Aucune échéance \$	1 an ou moins \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Passifs des contrats d'assurance	-	(6 376)	(135)	4 081	7 719	10 856	1 694 390
Passifs des contrats de réassurance détenus	-	(1 554)	(1 548)	(1 700)	(2 113)	(2 701)	(407 750)
							1 710 535
							(417 366)

Le tableau ci-dessous présente les montants des passifs des contrats d'assurance payables à vue :

	2023		2022	
	Montants payables à vue \$	Valeur comptable \$	Montants payables à vue \$	Valeur comptable \$
Contrats d'assurance	240 918	240 918	232 239	232 239

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, d'un contrat d'assurance émis ou d'un contrat de réassurance détenu fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Le risque de marché comprend deux types de risques : le risque de taux d'intérêt et le risque de marché boursier.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent lorsqu'il n'y a pas d'appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne une variation de l'écart de valeur entre l'actif et le passif. De par la nature des activités d'une compagnie d'assurance, qui consistent à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations de décès et les versements de rentes, le risque de taux d'intérêt doit être géré adéquatement.

Le Groupe a recours à l'appariement entre ses actifs et ses passifs afin de réduire la volatilité des marges bénéficiaires causée par les fluctuations entre les profits réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les exigences en matière de concordance, les actifs et les passifs financiers sont répartis par secteurs d'activité afin de pouvoir appairer les actifs d'un secteur avec les passifs de ce même secteur. Cet appariement est analysé et modifié à intervalles réguliers. L'échange d'information entre l'actuariat, les finances et les gestionnaires de placements, de même que la publication régulière des taux crédités font partie de ce processus.

Pour gérer le risque davantage, la correspondance est fondée sur les caractéristiques des produits vendus. Pour des produits devant procurer des prestations fixes et fortement prévisibles, le Groupe procède à l'appariement entre les passifs et les actifs ayant des caractéristiques similaires, soit des placements dans des instruments à revenu fixe. Cela permet donc d'obtenir une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, car toute variation de la juste valeur des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs. Compte tenu des placements disponibles sur le marché, il est plus difficile de faire cet appariement pour les passifs ayant une échéance de plus de 30 ans.

De plus, la politique du Groupe est de viser une correspondance assez complète. Ainsi, les écarts de durée entre l'actif et le passif ne doivent pas dépasser certains paramètres établis. Cette politique vise à gérer le risque de taux d'intérêt pour les passifs avec des échéances plus éloignées que les actifs auxquels ils correspondent.

Le Groupe ne présente aucune concentration importante du risque de taux d'intérêt. L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance et de réassurance et aux instruments financiers sensibles au risque de taux d'intérêt va comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Actifs des contrats de réassurance détenus	240 712	230 788
Titres de créance	466 400	422 172
Prêts hypothécaires	193 654	190 073
Autres placements	516	790
	901 282	843 823
Passifs des contrats d'assurance	767 940	702 402
Passifs des contrats de placement	151 902	113 928
	919 842	816 330

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

L'analyse qui suit est réalisée en tenant compte des changements pouvant être raisonnablement attendus aux principales variables, toutes les autres variables demeurant inchangées, pour présenter l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. La corrélation entre les variables influera considérablement sur le calcul de l'incidence ultime du risque de taux d'intérêt, mais pour démontrer l'incidence attribuable aux changements aux variables ces dernières ont dû être modifiées individuellement. Il est à noter que les fluctuations de ces variables ne sont pas linéaires.

Voici une analyse de la sensibilité du Groupe à une variation immédiate des taux d'intérêt sans risque, des écarts de taux des obligations de sociétés et d'obligations gouvernementales provinciales et du taux d'actualisation ultime, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. L'incidence immédiate sur le résultat, les capitaux propres et la marge sur services contractuels de chacun des scénarios de sensibilité est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Variation du taux d'intérêt	2023			2022		
		Incidence sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur la MSC	Incidence sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur la MSC
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mouvement parallèle immédiat des taux d'intérêt sans risque	+ 50 pdb	(1 046)	(8 731)	1	358	(6 591)	1
	- 50 bdb	805	9 319	(1)	(592)	7 025	(1)
Mouvement parallèle immédiat des écarts de taux des obligations de sociétés	+ 50 bdb	2 416	(480)	-	2 554	(1 229)	-
	- 50 bdb	(2 371)	953	-	(2 566)	1 713	-
Mouvement parallèle immédiat des écarts de taux des obligations gouvernementales provinciales	+ 50 bdb	(3 157)	(9 918)	1	(1 690)	(6 668)	1
	- 50 bdb	3 635	11 114	(1)	2 121	7 572	(1)
Mouvement parallèle immédiat du taux d'actualisation ultime	+ 50 bdb	240	240	-	231	231	-
	- 50 bdb	(245)	(245)	-	(233)	(233)	-

Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des instruments financiers ou des actifs et/ou passifs des contrats d'assurance découlant des fluctuations du marché. Le Groupe est exposé à ce risque de diverses manières : par le biais d'honoraires de gestion calculés en fonction de la valeur de l'actif sous gestion, par la charge résultant de la garantie de capital offerte pour certains produits et par le rendement des éléments d'actif sur lesquels sont adossés les capitaux propres et les provisions techniques. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement du Groupe prévoit le recours à des investissements prudents, selon des limites clairement définies.

Voici une analyse de la sensibilité du Groupe à une variation immédiate des cours du marché, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. L'incidence immédiate sur le résultat, les capitaux propres et la marge sur services contractuels de chacun des scénarios de sensibilité est présentée dans le tableau ci-dessous.

L'analyse qui suit est réalisée en tenant compte des changements pouvant être raisonnablement attendus des principales variables, toutes les autres variables demeurant inchangées, pour présenter l'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

		2023			2022		
	Variation du prix du marché boursier	Incidence sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur la MSC	Incidence sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur la MSC
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mouvement parallèle immédiat de la valeur de marché des fonds distincts	+ 10 %	-	-	2 531	-	-	2 809
et des titres de participation	- 10 %	-	-	(3 102)	-	-	(3 496)

L'incidence sur le résultat découlera de la variation de la juste valeur des titres de capitaux propres évalués à la JVRN qui ne sont pas des éléments sous-jacents, de la variation du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents de contrats avec participation directe déficitaires et de la variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux contrats avec participation directe déficitaires découlant de garanties de capitaux propres comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

L'incidence sur les capitaux propres découlera de la variation de la juste valeur des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG et de l'incidence totale sur le résultat.

Risque de concentration

Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des titres de capitaux propres.

	2023		
	Unité de fonds de placement	Actions ordinaires	Actions privilégiées
	\$	\$	\$
Énergie	-	46	15 610
Finance	-	95	34 287
Industriel	-	61	-
Services publics	-	10	13 589
Divers	78 229	130	6 359
	78 229	342	69 845

	2022		
	Unité de fonds de placement	Actions ordinaires	Actions privilégiées
	\$	\$	\$
Énergie	-	44	12 951
Finance	-	102	33 710
Industriel	-	55	-
Services publics	-	13	12 848
Divers	46 055	116	5 299
	46 055	330	64 808

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

6. Évaluation de la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs

Une hiérarchie de techniques d'évaluation des justes valeurs est utilisée pour les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière ainsi que pour ceux dont la juste valeur est présentée dans les notes. Les niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : L'évaluation est effectuée à l'aide de prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : L'évaluation est fondée sur des données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement [à savoir des prix] ou indirectement [à savoir des dérivés de prix].
- Niveau 3 : L'évaluation est établie à partir de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables [données non observables].

Le tableau suivant présente des informations sur la juste valeur des actifs et passifs en fonction des niveaux de données utilisés :

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Actifs financiers obligatoirement évalués à la JVRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 139	-	-	44 139
Titres de créance	-	13 539	-	13 539
Titres de capitaux propres	78 537	-	-	78 537
Actif net des fonds distincts	697 711	82 143	115 059	894 913
Actifs financiers désignés comme détenus à la JVRN				
Titres de créance	-	309 023	-	309 023
Prêts hypothécaires	-	164 774	-	164 774
Titres de capitaux propres	11 116	-	-	11 116
Actifs financiers obligatoirement évalués à la JVAERG				
Titres de créance	-	62 154	-	62 154
Actifs financiers désignés à la JVAERG				
Titres de capitaux propres	58 763	-	-	58 763
	890 266	631 633	115 059	1 636 958
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
JVRN				
Passifs des contrats de placement	-	151 902	-	151 902
Passifs des contrats de placement des fonds distincts	-	567 370	-	567 370
	-	719 272	-	719 272

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Actifs financiers obligatoirement évalués à la JVRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 865	-	-	17 865
Titres de créance	-	9 331	-	9 331
Titres de capitaux propres	46 365	-	-	46 365
Actif net des fonds distincts	675 162	86 670	93 712	855 544
Actifs financiers désignés comme détenus à la JVRN				
Titres de créance	-	257 857	-	257 857
Prêts hypothécaires	-	158 812	-	158 812
Titres de capitaux propres	14 094	-	-	14 094
Actifs financiers obligatoirement évalués à la JVAERG				
Titres de créance	-	75 667	-	75 667
Actifs financiers désignés à la JVAERG				
Titres de capitaux propres	50 734	-	-	50 734
	804 220	588 337	93 712	1 486 269
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
JVRN				
Passifs des contrats de placement	-	113 928	-	113 928
Passifs des contrats de placement des fonds distincts	-	552 873	-	552 873
	-	666 801	-	666 801

La juste valeur des autres actifs et des autres passifs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur indiquée dans la note 4 pour les placements évalués au coût amorti aux 31 décembre 2023 et 2022 (titres de créances, prêts hypothécaires et autres placements) est classifiée comme niveau 2.

Les techniques d'évaluation et hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

Titres de créance

Le Groupe utilise les prix cotés sur un marché actif, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur des titres de créance, lesquels sont classés au niveau 1. Lorsque ces prix ne sont pas disponibles, le Groupe utilise des modèles de flux de trésorerie actualisés assortis de données de marché observables concernant des instruments et des cours obligataires semblables afin d'estimer les niveaux futurs des indices et d'extrapoler les rendements en dehors du cadre de la négociation sur un marché actif; le Groupe classe alors ces titres au niveau 2. Le Groupe n'a pas de titres de créance de niveau 3, dont l'évaluation se fonde sur des données non observables.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Prêts hypothécaires

Le Groupe utilise des données de marché observables pour calculer la juste valeur de ses prêts hypothécaires en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ces instruments sont classés au niveau 2.

Titres de capitaux propres

La majorité des titres de capitaux propres sont négociés en Bourse, et il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours de marché. Ces instruments sont classés au niveau 1.

Les unités de fonds de placement sont généralement classées au niveau 2, car la juste valeur correspond au prix évalué par des fournisseurs de services d'évaluation à partir de données de marché observables. L'actif net des fonds distincts de niveau 3 est constitué principalement de dettes privées évaluées en fonction d'information disponible dans les états financiers des sociétés qui utilisent des modèles fondés sur l'actualisation des flux de trésorerie ainsi que l'utilisation de multiples. Le Groupe utilise les valeurs publiées par les gestionnaires, ajustées pour tenir compte des opérations en capital couvrant la période jusqu'à la fin d'exercice.

Passifs des contrats de placement

Le Groupe utilise des données de marché observables pour calculer la juste valeur de ses passifs des contrats de placement en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ces instruments sont classés au niveau 2.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

7. Autres actifs

	2023 \$	2022 \$
Actifs financiers		
Produits de placement à recevoir	1 469	1 134
	<u>1 469</u>	<u>1 134</u>
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	532	447
Divers	4 025	9 862
	<u>4 557</u>	<u>10 309</u>
	<u>6 026</u>	<u>11 443</u>

8. Immobilisations corporelles

	\$
Coût	
Au 31 décembre 2022	6 387
Ajouts	1 334
Radiations	(339)
Au 31 décembre 2023	<u>7 382</u>
Amortissement cumulé	
Au 31 décembre 2022	3 899
Amortissement	902
Radiations	(339)
Au 31 décembre 2023	<u>4 462</u>
Valeur comptable au :	
31 décembre 2022	
31 décembre 2023	2 488
	2 920

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis \$	Logiciels développés \$	Projets technologiques en cours \$	Liste clients \$	Total \$
Coût					
Au 31 décembre 2022	2 374	16 535	244	2 169	21 322
Coût capitalisé	288	-	275	-	563
Projets achevés	99	420	(519)	-	-
Radiations	(200)	-	-	-	(200)
Au 31 décembre 2023	2 561	16 955	-	2 169	21 685
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2022	1 019	13 209	-	-	14 228
Amortissement	600	578	-	-	1 178
Radiations	(200)	-	-	-	(200)
Au 31 décembre 2023	1 419	13 787	-	-	15 206
Valeur comptable au :					
31 décembre 2022	1 355	3 326	244	2 169	7 094
31 décembre 2023	1 142	3 168	-	2 169	6 479

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

10. Contrats de location

Les tableaux qui suivent fournissent de l'information sur les valeurs comptables des actifs au titre du droit d'utilisation et les variations au cours de l'exercice :

	Bureaux \$	Équipements \$	Logiciels \$	Total \$
Actifs au titre du droit d'utilisation				
Coût				
Au 31 décembre 2022	1 309	3	73	1 385
Ajouts	862	-	458	1 320
Amortissement	(212)	(3)	(131)	(346)
Résiliation de contrats de location	(202)	-	-	(202)
Au 31 décembre 2023	1 757	-	400	2 157

	2023 \$	2022 \$
Obligations locatives		
Au 1 ^{er} janvier	2 183	2 709
Ajouts	1 389	-
Résiliation de contrats de location	(258)	(116)
Charge d'intérêts	171	91
Paiements	(338)	(501)
Au 31 décembre	3 147	2 183

Les paiements contractuels non actualisés prévus et requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
Exercice clos le 31 décembre :	
2024	556
2025	702
2026	566
2027	498
Par la suite	1 965

L'obligation locative liée au contrat de location visant les bureaux du siège social arrive à échéance le 31 août 2029. En ce qui concerne Les Placements Louisbourg, les obligations locatives liées aux contrats de location visant les bureaux arrivent à échéance le 31 décembre 2029 et le 31 mars 2043. Les contrats de location visant les logiciels de Les Placements Louisbourg arrivent à échéance le 30 avril 2026. En ce qui concerne Lavvi, l'obligation locative liée au contrat de location visant les bureaux arrive à échéance le 31 décembre 2027.

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats :

	2023 \$	2022 \$
Charges d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	346	414
Charges d'intérêt sur les obligations locatives	172	91
Paievements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	723	739
Montant total comptabilisé dans l'état consolidé des résultats	1 241	1 244

Le Groupe estime devoir engager des charges futures relatives aux paiements de loyers variables pour un montant de 5 272 \$ au cours de la durée des contrats de location.

Le Groupe dispose de deux contrats de location comprenant des options de prolongation. Ces options sont négociées par la direction pour assurer la flexibilité dans la gestion du portefeuille d'actifs loués et s'aligner sur les besoins commerciaux du Groupe. Les paiements de loyers futurs potentiels non actualisés relatifs aux périodes suivant les dates d'exercice des options de prolongation non inclus dans l'évaluation de l'obligation locative représentent un montant de 5 551 \$.

11. Actif net des fonds distincts

	2023 \$	2022 \$
Actif net		
Placements		
Titres de créance	37 526	48 807
Titres de capitaux propres	5 833	6 401
Fonds de placement	843 936	768 986
Trésorerie et dépôts à terme	6 687	31 727
Produits de placement à recevoir	169	157
Divers	3 128	1 428
	897 279	857 506
Passif	2 366	1 962
Actif net	894 913	855 544

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Variation de l'actif net		
Actif net au début de l'exercice	855 544	938 311
Contributions nettes		
Contributions	111 188	124 204
Retraits de fonds	(132 561)	(138 981)
	(21 373)	(14 777)
Produits (pertes) de placement		
Profits nets (pertes nettes) sur la juste valeur des placements	35 688	(94 451)
Intérêts et dividendes	41 373	42 381
	77 061	(52 070)
Frais de gestion et d'administration	(16 319)	(15 920)
Actif net à la fin de l'exercice	894 913	855 544

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

12. Passifs des contrats d'assurance

Le tableau suivant présente une ventilation des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont en position d'actif et de ceux qui sont en position de passif :

2023				
	Actif	Passif	Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance émis				
Assurance individuelle	-	554 727	-	554 727
Assurance collective (<i>selon la MRP et le MGE</i>)	-	70 068	-	70 068
Rentes et pensions	-	143 145	327 543	470 688
	-	767 940	327 543	1 095 483
Contrats de réassurance détenus				
Assurance individuelle	189 468	-	-	189 468
Assurance collective	51 244	-	-	51 244
	240 712	-	-	240 712
2022				
	Actif	Passif	Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance émis				
Assurance individuelle	-	528 579	-	528 579
Assurance collective (<i>selon la MRP et le MGE</i>)	-	73 539	-	73 539
Rentes et pensions	-	100 284	302 671	402 955
	-	702 402	302 671	1 005 073
Contrats de réassurance détenus				
Assurance individuelle	178 999	-	-	178 999
Assurance collective	51 789	-	-	51 789
	230 788	-	-	230 788

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

La ventilation par catégorie de contrats d'assurance émis non évalués selon la MRP et de contrats de réassurance détenus par composant est présentée ci-dessous :

2023						
Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	MSC				
		Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition \$	Autres contrats \$	Sous-total \$	Total \$	
Contrats d'assurance émis						
Assurance individuelle	387 017	97 801	68 178	1 731	69 909	554 727
Assurance collective	2 507	27	-	-	-	2 534
Rentes et pensions	446 469	5 491	17 349	1 379	18 728	470 688
	835 993	103 319	85 527	3 110	88 637	1 027 949
Contrats de réassurance détenus						
Assurance individuelle	120 956	50 194	32 755	(14 437)	18 318	189 468

	2022					
	MSC					
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition \$	Autres contrats \$	Sous-total \$	Total \$
Contrats d'assurance émis						
Assurance individuelle	368 879	83 909	74 373	1 418	75 791	528 579
Assurance collective	2 419	28	2	-	2	2 449
Rentes et pensions	379 346	4 503	18 463	643	19 106	402 955
	750 644	88 440	92 838	2 061	94 899	933 983
Contrats de réassurance détenus						
Assurance individuelle	106 631	43 685	34 167	(5 484)	28 683	178 999

La ventilation par catégorie de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus au titre de l'élément de perte et du composant recouvrement de perte est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2023 \$	2022 \$
Élément de perte – Contrats d'assurance émis		
Assurance individuelle	4 193	2 391
Assurance collective	103	-
Rentes et pensions	1 493	114
	5 789	2 505
Composant recouvrement de perte – Contrats de réassurance détenus		
Assurance individuelle	3 083	1 740

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Variations des soldes des contrats d'assurance et de réassurance

Les rapprochements suivants montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance et de réassurance ont varié au cours de l'exercice en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Le Groupe présente un rapprochement des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, ainsi que les passifs au titre de la couverture restante et les passifs au titre des sinistres survenus.

Contrats d'assurance émis – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus

2023						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance au début de l'exercice						
Passif	608 493	2 505	12 065	75 313	4 026	702 402
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	302 671	-	-	-	-	302 671
	911 164	2 505	12 065	75 313	4 026	1 005 073
Produits des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur						
- Assurance individuelle	(52 061)	-	-	-	-	(52 061)
- Assurance collective	(174)	-	-	-	-	(174)
- Rentes et pensions	(11 267)	-	-	-	-	(11 267)
Autres contrats						
- Assurance individuelle	(6 459)	-	-	-	-	(6 459)
- Assurance collective	(63 463)	-	-	-	-	(63 463)
- Rentes et pensions	(1 275)	-	-	-	-	(1 275)
	(134 699)	-	-	-	-	(134 699)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance						
	-	(191)	51 004	74 394	873	126 080
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition						
	5 505	-	-	-	-	5 505
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes						
	-	3 068	-	-	-	3 068
Variations des passifs au titre des sinistres survenus	-	-	(66)	(21 314)	(909)	(22 289)
	5 505	2 877	50 938	53 080	(36)	112 364
Composants investissements et remboursements de primes						
	(99 493)	-	99 420	73	-	-
Résultat des activités d'assurance	(228 687)	2 877	150 358	53 153	(36)	(22 335)
Charges financières (produits financiers) de passif						
	53 175	407	-	3 482	181	57 245
Charges financières (produits financiers) de passif net des fonds distincts						
	36 582	-	-	-	-	36 582
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	(138 930)	3 284	150 358	56 635	145	71 492
Flux de trésorerie						
Primes reçues						
	261 884	-	-	-	-	261 884
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées, y compris les composants investissements						
	-	-	(151 266)	(59 937)	(8)	(211 211)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition						
	(31 755)	-	-	-	-	(31 755)
	230 129	-	(151 266)	(59 937)	(8)	18 918
Contrats d'assurance à la fin de l'exercice	1 002 363	5 789	11 157	72 011	4 163	1 095 483
Passif	674 820	5 789	11 157	72 011	4 163	767 940
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	327 543	-	-	-	-	327 543
	1 002 363	5 789	11 157	72 011	4 163	1 095 483

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

2022						
Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				
		Contrats selon la MRP				
Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement au titre du risque non financier	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance au début de l'exercice						
Passif	756 981	-	11 046	84 866	4 879	857 772
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	342 503	-	-	-	-	342 503
	1 099 484	-	11 046	84 866	4 879	1 200 275
Produits des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur						
- Assurance individuelle	(49 637)	-	-	-	-	(49 637)
- Assurance collective	(175)	-	-	-	-	(175)
- Rentes et pensions	(11 975)	-	-	-	-	(11 975)
Autres contrats						
- Assurance individuelle	(1 680)	-	-	-	-	(1 680)
- Assurance collective	(63 017)	-	-	-	-	(63 017)
- Rentes et pensions	(325)	-	-	-	-	(325)
	(126 809)	-	-	-	-	(126 809)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance						
	-	(56)	52 857	73 976	630	127 407
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition						
	2 792	-	-	-	-	2 792
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes						
	-	2 710	-	-	-	2 710
Variations des passifs au titre des sinistres survenus						
	-	-	(197)	(23 937)	(1 162)	(25 296)
	2 792	2 654	52 660	50 039	(532)	107 613
Composants investissements et remboursements de primes						
	(95 463)	-	94 831	632	-	-
	(219 480)	2 654	147 491	50 671	(532)	(19 196)
Charges financières (produits financiers) de passif						
	(147 772)	(149)	-	(5 541)	(321)	(153 783)
Charges financières (produits financiers) de passif net des fonds distincts						
	(17 182)	-	-	-	-	(17 182)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats						
	(384 434)	2 505	147 491	45 130	(853)	(190 161)
Flux de trésorerie						
Primes reçues						
	219 846	-	-	-	-	219 846
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées,						
y compris les composants investissements	-	-	(146 472)	(54 683)	-	(201 155)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition						
	(23 732)	-	-	-	-	(23 732)
	196 114	-	(146 472)	(54 683)	-	(5 041)
	911 164	2 505	12 065	75 313	4 026	1 005 073
Contrats d'assurance à la fin de l'exercice						
Passif	608 493	2 505	12 065	75 313	4 026	702 402
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	302 671	-	-	-	-	302 671
	911 164	2 505	12 065	75 313	4 026	1 005 073

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP, le Groupe présente un rapprochement des actifs nets ou des passifs nets des contrats d'assurance, y compris les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la MSC.

Contrats d'assurance émis – Analyse selon le composant évalué – Contrats non évalués selon la MRP

	2023				
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	MSC		
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur \$	Autres contrats \$	Total partiel \$
Contrats d'assurance au début de l'exercice					
Passif	447 973	88 440	92 838	2 061	94 899
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	302 671	-	-	-	-
	750 644	88 440	92 838	2 061	94 899
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
MSC comptabilisée au titre des services rendus	-	-	(9 925)	(267)	(10 192)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(6 744)	-	-	-
Ajustements liés à l'expérience	(576)	-	-	-	-
	(576)	(6 744)	(9 925)	(267)	(10 192)
Variations liées aux services futurs					
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(11 359)	14 316	-	1 074	1 074
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(560)	(976)	1 361	175	1 536
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(445)	(518)	-	-	-
	(12 364)	12 822	1 361	1 249	2 610
Variations liées aux services passés					
Ajustements liés à l'expérience de réclamations et autres dépenses de services d'assurance	-	(64)	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(12 940)	6 014	(8 564)	982	(7 582)
Charges financières (produits financiers)	79 999	8 843	1 253	67	1 320
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	67 059	14 857	(7 311)	1 049	(6 262)
Flux de trésorerie	18 290	-	-	-	-
Autres variations	-	22	-	-	-
Contrats d'assurance à la fin de l'exercice	835 993	103 319	85 527	3 110	88 637
Passif	508 450	103 319	85 527	3 110	88 637
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	327 543	-	-	-	-
	835 993	103 319	85 527	3 110	88 637

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022					
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur \$	MSC		Total \$
				Autres contrats \$	Total partiel \$	
Contrats d'assurance au début de l'exercice						
Passif	569 273	102 940	102 849	-	102 849	775 062
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	342 503	-	-	-	-	342 503
	911 776	102 940	102 849	-	102 849	1 117 565
Variations liées aux services rendus au cours de la période						
MSC comptabilisée au titre des services rendus	-	-	(10 620)	(101)	(10 721)	(10 721)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(4 404)	-	-	-	(4 404)
Ajustements liés à l'expérience	4 543	-	-	-	-	4 543
	4 543	(4 404)	(10 620)	(101)	(10 721)	(10 582)
Variations liées aux services futurs						
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(6 839)	9 341	2	2 262	2 264	4 766
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	401	194	(489)	(106)	(595)	-
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(2 347)	285	-	-	-	(2,062)
	(8 785)	9,820	(487)	2 156	1 669	2 704
Variations liées aux services passés						
Ajustements liés à l'expérience de réclamations et autres dépenses de services d'assurance	-	(197)	-	-	-	(197)
Résultat des activités d'assurance	(4 242)	5 219	(11 107)	2 055	(9 052)	(8 075)
Charges financières (produits financiers)	(146 480)	(19 724)	1 096	6	1 102	(165 102)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	(150 722)	(14 505)	(10 011)	2 061	(7 950)	(173 177)
Flux de trésorerie	(10 410)	-	-	-	-	(10 410)
Autres variations	-	5	-	-	-	5
Contrats d'assurance à la fin de l'exercice	750 644	88 440	92 838	2 061	94 899	933 983
Passif	447 973	88 440	92 838	2 061	94 899	631 312
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	302 671	-	-	-	-	302 671
	750 644	88 440	92 838	2 061	94 899	933 983

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Le Groupe présente un rapprochement des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, ainsi que les actifs au titre de la couverture restante et les actifs au titre des sinistres survenus.

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon la couverture restante et les sinistres survenus

	2023					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte \$	Composant recouvrement de perte \$	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats selon la MRP Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	
Actif des contrats de réassurance au début de l'exercice	167 557	1 740	7 008	52 308	2 175	230 788
Imputation des primes de réassurance payées	(37 827)	-	-	-	-	(37 827)
Montant recouvrable auprès des réassureurs						
Montants à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges engagées au cours de la période	-	(86)	19 018	22 959	544	42 435
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	1 543	-	-	-	1 543
Variations des montants à recouvrer découlant des variations des passifs au titre des sinistres survenus	-	-	-	(14 964)	(498)	(15 462)
	-	1 457	19 018	7 995	46	28 516
Composants investissements liés à la réassurance	(1 253)	-	972	281	-	-
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(39 080)	1 457	19 990	8 276	46	(9 311)
Produits financiers (charges financières)	15 573	(114)	-	2 495	102	18 056
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	(23 507)	1 343	19 990	10 771	148	8 745
Flux de trésorerie						
Primes et charges similaires payées	33 416	-	-	-	-	33 416
Montants reçus	-	-	(20 310)	(12 025)	-	(32 335)
Autres variations	-	-	-	-	98	98
	33 416	-	(20 310)	(12 025)	98	1 179
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	177 466	3 083	6 688	51 054	2 421	240 712

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte \$	Composant recouvrement de perte \$	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats selon la MRP		Total \$
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	
Actif des contrats de réassurance au début de l'exercice	216 035	-	6 619	58 830	2 819	284 303
Imputation des primes de réassurance payées	(38 171)	-	-	-	-	(38 171)
Montant recouvrable auprès des réassureurs						
Montants à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges engagées au cours de la période	-	(37)	20 478	26 588	440	47 469
Recouvrement et reprise de recouvrement des pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	1 907	-	-	-	1 907
Variations des montants à recouvrer découlant des variations des passifs au titre des sinistres survenus	-	-	-	(17 138)	(796)	(17 934)
	-	1 870	20 478	9 450	(356)	31 442
Composants investissements liés à la réassurance	(1 223)	-	597	626	-	-
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(39 394)	1 870	21 075	10 076	(356)	(6 729)
Produits financiers (charges financières)	(44 286)	(130)	-	(3 985)	(195)	(48 596)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	(83 680)	1 740	21 075	6 091	(551)	(55 325)
Flux de trésorerie						
Primes et charges similaires payées	35 202	-	-	-	-	35 202
Montants reçus	-	-	(20 686)	(12 613)	-	(33 299)
Autres variations	-	-	-	-	(93)	(93)
	35 202	-	(20 686)	(12 613)	(93)	1 810
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	167 557	1 740	7 008	52 308	2 175	230 788

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Contrats de réassurance détenus – Analyse selon le composant évalué – Contrats non évalués selon la MRP

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP, le Groupe présente un rapprochement des actifs nets ou des passifs nets des contrats de réassurance détenus, y compris les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la MSC.

	2023					
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur \$	MSC		
				Autres contrats \$	Total partiel \$	Total \$
Actif des contrats de réassurance au début de l'exercice	106 631	43 685	34 167	(5 484)	28 683	178 999
Variations liées aux services rendus au cours de la période						
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(3 286)	1 138	(2 148)	(2 148)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(3 816)	-	-	-	(3 816)
Ajustements liés à l'expérience	(326)	-	-	-	-	(326)
	(326)	(3 816)	(3 286)	1 138	(2 148)	(6 290)
Variations liées aux services futurs						
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	4 970	6 331	-	(9 400)	(9 400)	1 901
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(622)	(413)	1 256	(221)	1 035	-
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	(50)	(311)	-	-	-	(361)
	4 298	5 607	1 256	(9 621)	(8 365)	1 540
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	3 972	1 791	(2 030)	(8 483)	(10 513)	(4 750)
Produits financiers (charges financières)	10 635	4 675	618	(470)	148	15 458
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	14 607	6 466	(1 412)	(8 953)	(10 365)	10 708
Flux de trésorerie	(282)	43	-	-	-	(239)
Actif des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	120 956	50 194	32 755	(14 437)	18 318	189 468

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022					
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque non financier \$	MSC			Total \$
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur \$	Autres contrats \$	Total partiel \$	
Actif des contrats de réassurance au début de l'exercice	133 378	52 004	40 767	-	40 767	226 149
Variations liées aux services rendus au cours de la période						
MSC comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(3 331)	293	(3 038)	(3 038)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	-	(1 892)	-	-	-	(1 892)
Ajustements liés à l'expérience	3 094	-	-	-	-	3 094
	3 094	(1 892)	(3 331)	293	(3 038)	(1 836)
Variations liées aux services futurs						
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	3 037	4 562	-	(4 829)	(4 829)	2 770
Variations des pertes recouvrées sur les contrats déficitaires sous-jacents qui entraînent un ajustement de la MSC	-	-	-	(75)	(75)	(75)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	5 692	(1 047)	(3 856)	(789)	(4 645)	-
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	(1 098)	311	-	-	-	(787)
	7 631	3 826	(3 856)	(5 693)	(9 549)	1 908
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	10 725	1 934	(7 187)	(5 400)	(12 587)	72
Produits financiers (charges financières)	(34 525)	(10 393)	587	(84)	503	(44 415)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats	(23 800)	(8 459)	(6 600)	(5 484)	(12 084)	(44 343)
Flux de trésorerie	(2 947)	140	-	-	-	(2 807)
Actif des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	106 631	43 685	34 167	(5 484)	28 683	178 999

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Affaires nouvelles

Les tableaux ci-dessous résument l'effet de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus non évalués selon la MRP au cours de l'exercice sur les composants utilisés dans l'évaluation.

Contrats d'assurance individuelle

	2023			2022		
	Contrats émis			Contrats émis		
	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$
Sinistres et autres sorties de trésorerie	27 521	34 198	61 719	2 669	35 818	38 487
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	10 435	14 871	25 306	550	19 448	19 998
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	37 956	49 069	87 025	3 219	55 266	58 485
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(42 187)	(55 670)	(97 857)	(4 886)	(59 198)	(64 084)
Ajustement au titre du risque non financier	3 528	9 592	13 120	237	8 678	8 915
MSC	703	-	703	1 430	-	1 430
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	-	2 991	2 991	-	4 746	4 746

Contrats d'assurance collective

	2023			2022		
	Contrats émis			Contrats émis		
	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$
Sinistres et autres sorties de trésorerie	-	22	22	15	-	15
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	-	22	22	15	-	15
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	-	(20)	(20)	(17)	-	(17)
MSC	-	-	-	2	-	2
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	-	2	2	-	-	-

Contrats de rentes et pensions

	2023			2022		
	Contrats émis			Contrats émis		
	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$	Rentables \$	Déficitaires \$	Total \$
Sinistres et autres sorties de trésorerie	-	17 679	17 679	-	1 427	1 427
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	169	169	-	34	34
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	-	17 848	17 848	-	1 461	1 461
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(1 132)	(17 245)	(18 377)	(1 248)	(1 447)	(2 695)
Ajustement au titre du risque non financier	761	435	1 196	416	10	426
MSC	371	-	371	832	-	832
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	-	1 038	1 038	-	24	24

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Contrats de réassurance au titre de l'assurance individuelle détenus

	Contrats conclus 2023 \$	Contrats conclus 2022 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	33 157	22 794
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(38 127)	(25 830)
Ajustement au titre du risque non financier	(6 331)	(4 562)
Produits comptabilisés lors de la comptabilisation initiale	1 901	2 769
MSC	(9 400)	(4 829)

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Comptabilisation prévue de la MSC

Le tableau ci-dessous indique à quel moment le Groupe prévoit comptabiliser le solde de la MSC dans l'état consolidé des résultats après la date de clôture pour les contrats non évalués selon la MRP.

	2023				2022			
	Assurance individuelle	Assurance collective	Rentes et pensions	Total	Assurance individuelle	Assurance collective	Rentes et pensions	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'assurance émis								
Moins de 1 an	6 310	-	198	6 508	6 666	1	218	6 885
De 1 an à 5 ans	20 661	-	665	21 326	22 173	1	707	22 881
De 5 à 10 ans	17 210	-	609	17 819	18 624	-	651	19 275
Plus de 10 ans	25 728	-	17 256	42 984	28 328	-	17 530	45 858
	69 909	-	18 728	88 637	75 791	2	19 106	94 899
Contrats de réassurance détenus								
Moins de 1 an	1 596	-	-	1 596	2 582	-	-	2 582
De 1 an à 5 ans	5 219	-	-	5 219	8 481	-	-	8 481
De 5 à 10 ans	4 328	-	-	4 328	7 035	-	-	7 035
Plus de 10 ans	7 175	-	-	7 175	10 585	-	-	10 585
	18 318	-	-	18 318	28 683	-	-	28 683

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Résultat financier net

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des produits de placement et du résultat financier d'assurance comptabilisés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période. Les produits financiers (charges financières) relatifs aux passifs de fonds distincts, représentent des charges financières de 36 582 \$ pour les contrats d'assurance [(17 182 \$) en 2022] et des charges financières de 40 479 \$ pour les contrats d'investissement [(34 888 \$) en 2022]

	2023				Total \$
	Activités d'assurance			Activités autres que d'assurance	
	Assurance individuelle \$	Assurance collective \$	Rentes et pensions \$	\$	
Produits (pertes) de placement					
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	1 620	-	78	4 509	6 207
Autres produits d'intérêts et produits similaires	2 494	1 011	11 008	2 146	16 659
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs financiers évalués à la JVRN	25 065	547	6 669	27	32 308
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG	-	-	-	422	422
Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats	29 179	1 558	17 755	7 104	55 596
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats d'assurance émis comptabilisés dans l'état consolidé des résultats					
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe	(3 683)	-	(4 570)	-	(8 253)
Intérêts capitalisés	(10 102)	(2 939)	(2 186)	-	(15 227)
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(28 902)	(869)	(3 994)	-	(33 765)
	(42 687)	(3 808)	(10 750)	-	(57 245)
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats de réassurance détenus comptabilisés dans l'état consolidé des résultats					
Intérêts capitalisés	4 118	2 044	-	-	6 162
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	11 342	553	-	-	11 895
	15 460	2 597	-	-	18 057
Variation des passifs des contrats de placement	(353)	(536)	(3 961)		(4 850)
Montants nets comptabilisés dans l'état consolidé des résultats	1 599	(189)	3 044	7 104	11 558

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

	2022				
	Activités d'assurance			Activités autres que d'assurance \$	Total \$
	Assurance individuelle \$	Assurance collective \$	Rentes et pensions \$		
Produits (pertes) de placement					
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	1 045	-	25	4 820	5 890
Autres produits d'intérêts et produits similaires	2 017	543	8 792	1 144	12 496
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs financiers évalués à la JVRN	(96 001)	(1 671)	(12 155)	(1 680)	(111 507)
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG	106	-	-	(3 835)	(3 729)
Montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats	(92 833)	(1 128)	(3 338)	449	(96 850)
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats d'assurance émis comptabilisés dans l'état consolidé des résultats					
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe	14 797	-	343	-	15 140
Intérêts capitalisés	(8 292)	(1 027)	(1 390)	-	(10 709)
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	128 652	7 201	13 499	-	149 352
	135 157	6 174	12 452	-	153 783
Produits financiers (charges financières) au titre des contrats de réassurance détenus comptabilisés dans l'état consolidé des résultats					
Intérêts capitalisés	3 241	700	-	-	3 941
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(47 658)	(4 880)	-	-	(52 538)
	(44 417)	(4 180)	-	-	(48 597)
Variation des passifs des contrats de placement	(281)	(269)	896	-	346
Montants nets comptabilisés dans l'état consolidé des résultats	(2 374)	597	10 010	449	8 682

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

13. Passifs des contrats de placement et passifs des contrats de placement des fonds distincts

	2023 Valeur comptable \$	2022 Valeur comptable \$
Passifs des contrats de placement	151 902	113 928
Passifs des contrats de placement des fonds distincts	567 370	552 873
	719 272	666 801

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	666 801	707 019
Dépôts	123 494	120 992
Intérêt	26 977	26 395
Retraits de fonds	(116 133)	(125 442)
Augmentation (diminution) de la juste valeur	18 133	(62 163)
Total des passifs des contrats de placement et des passifs des contrats de placement des fonds distincts	719 272	666 801

14. Risque d'assurance

Le principal risque auquel le Groupe est confronté à l'égard des contrats d'assurance est celui que les demandes de règlement et les prestations réelles ou leur calendrier diffèrent des prévisions. Ce risque est influencé par la fréquence des demandes de règlement, la gravité des sinistres, les prestations versées et le dénouement ultérieur des demandes de règlement à long terme. Par conséquent, l'objectif du Groupe est de veiller à réduire le risque d'assurance lié aux passifs des contrats d'assurance.

L'exposition au risque est atténuée par la diversification au sein d'un important portefeuille de contrats d'assurance et de secteurs géographiques. La variabilité des risques est aussi améliorée par la sélection minutieuse et la mise en œuvre de lignes directrices sur les stratégies liées à la sélection des risques, ainsi que le recours à des conventions de réassurance.

La concentration du risque est gérée en recourant à la réassurance pour limiter le risque du Groupe relatif à chacun de ses assurés et stabiliser ses résultats. Des montants maximums de prestations variant par secteurs d'activité sont établis en assurance vie et maladie. Le Groupe a également conclu des traités de réassurance qui couvrent les pertes financières découlant de multiples demandes de règlements qui pourraient survenir à la suite d'événements catastrophiques qui toucheraient plusieurs assurés.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de la même manière que les contrats d'assurance sous-jacents et sont conformes aux contrats de réassurance. Malgré les conventions de réassurance, le Groupe n'est pas libéré de ses obligations directes à l'égard des titulaires de polices, d'où l'existence d'un risque de crédit à l'égard des assurances cédées, dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives à de telles conventions de réassurance. Chaque année, une confirmation est effectuée auprès des réassureurs afin d'assurer qu'ils ont une capitalisation qui dépasse les normes exigées par les organismes de réglementation.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance vie offerts par le Groupe comprennent les suivants : assurance vie permanente individuelle, assurance vie temporaire individuelle et collective, et rentes individuelles et collectives. Le Groupe conclut des contrats de réassurance à l'égard de ses contrats d'assurance vie permanente individuelle et de ses contrats d'assurance vie temporaire individuelle et collective.

Les contrats d'assurance vie sont des contrats pour lesquels l'assureur reçoit des primes en échange de prestations qui seront versées au décès du titulaire du contrat ou à la déchéance du contrat.

Les contrats de rente se présentent sous forme de rente payable à partir d'un certain âge en échange de primes. En cas de décès avant le départ à la retraite, la valeur des fonds accumulés au titre des rentes différées est habituellement remboursée sur les contrats. La plupart des contrats permettent au titulaire de retirer un montant au comptant à la retraite ou de recevoir une rente au taux de conversion garanti.

Les rentes immédiates sont des produits à prime unique selon lesquels une prestation spécifique récurrente est versée à un titulaire de police. Les prestations sont habituellement fixes ou accrues chaque année à un taux précis ou conformément au taux d'inflation. La plupart des contrats garantissent un revenu pour une période minimale, ou peuvent être transférés à un conjoint, selon un pourcentage convenu, dans le cas du décès du titulaire.

Les rentes différées sont des contrats comportant un taux d'intérêt garanti, souvent pour une période égale ou inférieure à cinq ans. Ces contrats renoncent aux rajustements de la valeur de marché jusqu'au décès du titulaire du contrat.

Voici les principaux risques du Groupe :

- Risque de mortalité : Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt ou plus tard que prévu
- Risque de morbidité : Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions
- Risque de longévité : Risque de perte résultant du fait que le rentier vive plus longtemps que prévu
- Risque de rendement : Risque de perte résultant du fait que les rendements réels diffèrent des rendements prévus
- Risque de charges : Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu
- Risque de décision du titulaire de police : Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

Sensibilités

L'analyse qui suit est réalisée en tenant compte des changements pouvant être raisonnablement apportés aux principales hypothèses, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, pour présenter l'incidence (brute et nette des contrats de réassurance détenus) sur la MSC, le résultat et les capitaux propres. La corrélation entre les hypothèses influera considérablement sur le calcul du passif-sinistres ultime, mais pour démontrer l'incidence attribuable aux changements apportés aux hypothèses, ces dernières ont dû être modifiées individuellement. Il est à noter que les changements dans ces hypothèses ne sont pas linéaires.

			2023		
Changement dans les hypothèses	Incidence sur la MSC		Incidence sur le résultat et les capitaux propres		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	
	\$	\$	\$	\$	
Hypothèses					
Mortalité – produits d’assurance vie	+ 2 %	(9 067)	(2 401)	23	(165)
Mortalité [longévité] – produits de rentes	- 2 %	(569)	(569)	62	62
Morbidité	5 % défavorable	(577)	(413)	(702)	(199)
Frais	+ 5 %	(1 671)	(1 775)	32	118
Taux de résiliation de polices	10 % défavorable	(10 573)	(18 343)	799	2 047

			2022		
Changement dans les hypothèses	Incidence sur la MSC		Incidence sur le résultat et les capitaux propres		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	
\$	\$	\$	\$	\$	
Hypothèses					
Mortalité – produits d’assurance vie	+ 2 %	(9 041)	(2 474)	591	(59)
Mortalité [longévité] – produits de rentes	- 2 %	(569)	(595)	103	103
Morbidité	5 % défavorable	(577)	(423)	(672)	(182)
Frais	+ 5 %	(1 671)	(1 768)	143	190
Taux de résiliation de polices	10 % défavorable	(10 573)	(16 473)	1 889	2 977

15. Autres passifs

	2023	2022
	\$	\$
Passifs financiers		
Fournisseurs	6 242	7 029
Divers	3 163	1 562
	9 405	8 591
Passifs non financiers		
Impôts sur le résultat	5 199	393
	14 604	8 984

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

16. Régimes d'avantages du personnel

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
Solde au début de l'exercice	61 388	86 213
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 092	2 048
Cotisations des salariés	614	623
Charges d'intérêts	3 141	2 626
Prestations versées	(2 992)	(2 736)
Pertes (gains) actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience	80	338
Pertes (gains) actuariels résultant de changements dans les hypothèses financières	5 366	(27 724)
Solde à la fin de l'exercice	68 689	61 388
Évolution des actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice		
Cotisations de l'employeur	67 966	78 554
Cotisations des salariés	1 337	1 477
Rendement des actifs des régimes	614	623
Prestations versées	4 956	(7 156)
Variation du plafonnement de l'actif	(2 992)	(2 736)
Produits (charges) d'intérêt liés au plafonnement de l'actif	2 745	(2 796)
Juste valeur à la fin de l'exercice	(143)	-
	74 483	67 966

Les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

	2023 \$	2022 \$
Valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies	68 689	61 388
Juste valeur des actifs des régimes	(74 483)	(67 966)
Passif relatif aux régimes de retraite	(5 794)	(6 578)

Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :

	2023 \$	2022 \$
Gains (pertes) actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies		
Ajustements liés à l'expérience	(80)	(338)
Changements dans les hypothèses financières	(5 366)	27 724
Rendement des actifs des régimes plus élevé que le taux d'actualisation	1 372	(9 503)
Variation du plafonnement de l'actif	2 745	(2 796)
Incidence totale dans les autres éléments du résultat global	(1 329)	15 087

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

La charge nette du Groupe au titre des régimes de retraite se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 092	2 048
Intérêts nets sur le passif au titre des régimes à prestations définies	(298)	278
	794	2 326

Le passif et l'actif au titre des avantages du personnel de l'état consolidé de la situation financière comprend ce qui suit :

	2023 \$	2022 \$
Passif relatif aux régimes d'assurance collective	579	564
Passif relatif aux régimes de retraite – régimes à prestations définies	299	66
	878	630
Actif relatif aux régimes de retraite – régimes à prestations définies	6 093	6 644

Les participants aux régimes versent des cotisations de 7,5 % [7,5 % en 2022] à leur régime de retraite. Le Groupe verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. Le Groupe finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations a été établie lors des dernières évaluations actuarielles, soit le 31 décembre 2022 pour le régime de pension des représentants, représentantes, employés et employées d'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie [« AMV »]. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime AMV est de 13,5 années [15 années en 2022]. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite sont les mêmes que pour les régimes de retraite.

Le Groupe estime devoir contribuer pour un montant de 1 337 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les fonds des régimes de retraite sont investis dans les fonds distincts suivants :

	2023 \$	2022 \$
Fonds régime de retraite Assomption Vie	73 485	69 719
Trésorerie	1 192	1 043
Plafonnement de l'actif	(194)	(2 796)
	74 483	67 966

Fonds régime de retraite Assomption Vie

Le Fonds régime de retraite Assomption Vie [le « Fonds régime de retraite »] est un fonds distinct constitué par Assomption Vie. L'objectif global du Fonds régime de retraite est de réaliser un rendement net, déduction faite des frais de gestion, supérieur à

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, actualisé au taux annuel composé moyen sur une période de quatre ans.

Le portefeuille du Fonds régime de retraite se compose d'encaisse à 0,6 % [0,5 % en 2022], d'obligations canadiennes à 43,6 % [38,5 % en 2022], de superposition d'obligations à long terme à 2,0 % [1,9 % en 2022] de dette privée d'infrastructure à 10,2 % [9,0 % en 2022], d'actions canadiennes à 9,2 % [11,7 % en 2022], d'actions étrangères à 12,2 % [15,2 % en 2022] et de placements alternatifs à 22,2 % [23,2 % en 2022]. Le Fonds régime de retraite est admissible comme placement aux fins des régimes enregistrés d'épargne-retraite selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies

	2023 %	2022 %
Taux d'actualisation	4,6	5,10
Taux de croissance de la rémunération	3,25 à 3,75	3,25 à 3,75
Taux de mortalité	CPM2014, MI-2017	CPM2014, MI-2017

Analyses de sensibilité

L'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles précédentes. Le tableau suivant résume l'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice s'il y a une variation de 1 % dans les hypothèses actuarielles.

	2023 + 1 %	2023 - 1 %
Taux d'actualisation	(10 118)	12 976
Taux de rémunération	1 414	(1 296)
Taux de mortalité	(103)	104

Régime à cotisations définies

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le Groupe a cessé d'offrir le régime à prestations définies aux nouveaux employés et offre maintenant un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Les cotisations du Groupe au régime à cotisations définies ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies ci-dessus. Le coût total comptabilisé par le Groupe au titre du régime à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 718 \$ [511 \$ en 2022].

17. Emprunts

Le Groupe dispose d'une marge de crédit autorisée totalisant 150 \$ portant intérêt au taux de base plus 1,05 %. Cet emprunt bancaire est renouvelable annuellement, n'est pas garanti et n'était pas utilisé aux 31 décembre 2023 et 2022.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

18. Impôts

Les impôts sur le résultat à l'état consolidé des résultats sont composés de ce qui suit :

	2023 \$	2022 \$
Impôt exigible	5 336	3 195
Impôt différé	(3 567)	(838)
	1 769	2 357

Le taux d'imposition effectif à l'état consolidé des résultats diffère du taux d'imposition prévu par la loi pour le Groupe en raison des éléments suivants :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	2 669	27,2	2 645	27,2
Augmentation (diminution) du taux d'imposition résultant de ce qui suit :				
Produits de placement non imposables	(1 168)	(11,9)	(999)	(10,3)
Provision pour moins-value des actifs d'impôts différés	103	1,0	662	6,8
Ajustements liés aux exercices précédents	(19)	(0,2)	15	0,2
Divers	184	1,9	34	0,3
	1 769	18,0	2 357	24,2

Les actifs d'impôts différés (passifs d'impôts différés) du Groupe résultent des éléments qui suivent :

	2023 \$	2022 \$
Contrats d'assurance	3 404	255
Prêts hypothécaires	1 619	2 024
Pertes fiscales inutilisées	1 401	1 216
Report en avant des crédits d'impôt minimaux de l'Ontario	373	665
Divers	(106)	(59)
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(1 496)	(1 628)
Régimes d'avantages du personnel	(1 752)	(1 891)
Titres de créance	(3 952)	(4 940)
	(509)	(4 358)
Actifs d'impôts différés	1 306	627
Passifs d'impôts différés	(1 815)	(4 985)
	(509)	(4 358)

Au 31 décembre 2023, le Groupe a cumulé des crédits d'impôt minimaux de l'Ontario totalisant 1 048 \$, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces crédits viendront à échéance de 2035 à 2042. En outre, le Groupe a cumulé des réserves pour impôt non déduites pour des contrats d'assurance au Québec totalisant 912 \$, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

19. Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation incluent les éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts reçus	11 617	8 868
Impôts sur le résultat reçus	3 843	1 508
Participations versées	497	327
Dividendes reçus	6 777	4 924

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement incluent l'élément suivant :

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts versés sur le financement	175	105

20. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, le Groupe est à l'occasion appelé à intervenir en qualité de défendeur dans le cadre de poursuites judiciaires. Bien qu'il soit impossible de prévoir le dénouement de telles poursuites, le Groupe ne prévoit pas subir de pertes importantes ou devoir mobiliser de montants considérables dans le cadre de ces poursuites.

21. Engagement

En tant que membre d'Assuris, le Groupe engage et engagera probablement dans l'avenir, des coûts liés aux opérations de cette dernière. Assuris est responsable de l'indemnisation des assurés d'un assureur dont les opérations font l'objet d'une liquidation.

Les cotisations annuelles d'Assuris, calculées sur la base des primes annuelles moyennes des cinq dernières années, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Le Groupe s'est engagé à avancer des fonds, au gré d'Assuris, sous forme de prêts, dans le cas où cette dernière en exprimait le besoin.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

22. Produits des activités d'assurance

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice :

2023				
	Assurance individuelle	Assurance collective	Rentes et pensions	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats non évalués selon la MRP				
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante				
MSC comptabilisée au titre des services rendus	6 657	-	3 535	10 192
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	6 300	3	441	6 744
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	41 258	171	8 553	49 982
Divers	1 405	-	-	1 405
Montant de la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2 900	-	13	2 913
	58 520	174	12 542	71 236
	-	63 463	-	63 463
	58 520	63 637	12 542	134 699
Contrats évalués selon la MRP				
2022				
	Assurance individuelle	Assurance collective	Rentes et pensions	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats non évalués selon la MRP				
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante				
MSC comptabilisée au titre des services rendus	6 977	3	3 741	10 721
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour tenir compte du risque échu	3 878	3	506	4 387
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	38 523	170	8 049	46 742
Divers	1 533	-	-	1 533
Montant de la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	406	-	3	409
	51 317	176	12 299	63 792
	-	63 017	-	63 017
	51 317	63 193	12 299	126 809
Contrats évalués selon la MRP				

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

23. Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

	2023 \$	2022 \$
Intérêts sur les autres actifs et les autres placements évalués au coût amorti	78	25
Intérêts sur les prêts hypothécaires évalués au coût amorti	968	1 101
Amortissement des titres de créance évalués au coût amorti	2 364	2 299
Intérêts sur les titres de créance obligatoirement évalués à la JVAERG	2 797	2 465
	6 207	5 890

24. Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la décomptabilisation d'actifs financiers évalués à la JVAERG

	2023 \$	2022 \$
Titres de créance		
Profits réalisés	459	635
Pertes réalisées	(37)	(4 364)
	422	(3 729)

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a vendu des titres de créance évalués à la JVAERG, dont le capital s'élevait à 29 787 \$ [73 440 \$ en 2022]. Par conséquent, un profit latent de 459 \$ [635 \$ en 2022] et une perte latente de 37 \$ [(4 364 \$) en 2022] ont été transférés des autres éléments du résultat global à l'état consolidé des résultats.

25. Profits nets (pertes nettes) sur les actifs financiers évalués à la JVRN

	2023 \$	2022 \$
Profit net (pertes nettes) sur les actifs financiers obligatoirement évalués à la JVRN		
Titres de capitaux propres	5 714	(11 910)
Profit net (pertes nettes) sur les actifs financiers désignés à la JVRN		
Titres de créance	24 859	(91 520)
Prêts hypothécaires	1 735	(8 077)
	32 308	(111 507)

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

26. Autres produits d'intérêts et produits similaires

	2023 \$	2022 \$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 228	436
Intérêts sur les titres de créance désignés à la JVRN	851	385
Intérêts sur les prêts hypothécaires désignés à la JVRN	7 937	6 581
Dividendes sur les titres de capitaux propres évalués à la JVRN	3 085	1 974
Dividendes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	3 558	3 108
Dividendes liés à la décomptabilisation des titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	-	12
	16 659	12 496

27. Charges

Le tableau suivant présente une ventilation des charges afférentes aux activités d'assurance et des charges administratives et autres charges opérationnelles :

	2023 \$	2022 \$
Prestations et sinistres	79 152	78 793
Honoraires versés	1 364	1 392
Commissions versées	33 431	25 938
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	32 618	29 111
Amortissement des immobilisations corporelles [note 8]	902	849
Amortissement des immobilisations incorporelles [note 9]	1 178	826
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation [note 10]	346	414
Honoraires professionnels et de consultation	7 422	7 644
Autres charges administratives	10 789	10 283
Taxes sur primes	3 757	3 616
Frais de placement	843	997
	171 802	159 863
Montants attribués aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition engagés au cours de l'exercice	(41 624)	(33 187)
Pertes sur les contrats déficitaires [note 12]	3 068	2 710
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition [note 12]	5 505	2 792
	138 751	132 178
Charges afférentes aux activités d'assurance	112 364	107 613
Charges administratives et autres charges opérationnelles	26 387	24 565
	138 751	132 178

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

28. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe s'assure que les capitaux propres sont toujours suffisants pour maintenir la sécurité et la stabilité du Groupe. De plus, il veille à ce que le rendement du capital répond aux attentes des titulaires de polices ayant droit à la participation aux profits du Groupe. Le Groupe s'assure aussi de respecter les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada [BSIF] et encadrées par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick [FCNB].

De plus, chaque année, l'actuaire en évaluation procède à l'analyse des résultats anticipés du Groupe en fonction de son plan d'affaires dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'examen de la santé financière [ESF]. Le rapport de l'actuaire est présenté au conseil d'administration et déposé auprès des organismes de réglementation. Le but de l'analyse est d'assurer que le Groupe possède un capital suffisant pour franchir avec succès les quelques prochaines années d'activité et pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir.

Dans le cadre de cet exercice, plusieurs scénarios défavorables sont envisagés afin d'évaluer la solidité financière du Groupe. Étant donné la diversité des secteurs d'activité du Groupe, il ressort de cet exercice qu'aucun élément de sensibilité pris séparément n'a d'incidence importante sur la solvabilité. De plus, la combinaison de ces éléments à divers degrés n'a pas pour effet de mettre en péril la solvabilité du Groupe.

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

Les organismes de réglementation exigent des compagnies d'assurance vie au Canada qu'elles maintiennent des ratios de capital minimums pour pouvoir exercer leurs activités. Pour se conformer aux exigences de la norme du BSIF, le Groupe maintient un ratio supérieur au ratio total cible de surveillance de 100 %. Au 31 décembre 2023, le ratio du Groupe est de 157 % [158 % en 2022].

Un ratio de 157 % signifie que le Groupe a un capital lui permettant de faire face à des imprévus de l'ordre d'environ 99 millions de dollars [90 millions de dollars en 2022], le cas échéant, tout en respectant alors les exigences en matière de fonds propres minimums.

Le tableau qui suit présente le ratio de solvabilité du Groupe :

	2023	2022
Capital disponible selon les exigences	272 075	244 950
Capital requis	172 899	155 079
Ratio de solvabilité	157 %	158 %

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023

29. Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe comprennent tous les administrateurs et les membres de la haute direction. Les informations comparatives de l'exercice précédent ont été ajustées pour en exclure la rémunération des non-dirigeants. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Salaires, autres avantages liés à l'emploi à court terme et honoraires	3 600	2 835
Avantages postérieurs à l'emploi	172	197
	3 772	3 032

30. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.



**ASSOMPTION COMPAGNIE
MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE**

770, rue Main/C.P. 160
Moncton (N.-B.) E1C 8L1

Téléphone: 506.853.6040

Sans frais: 1.800.455.7337



**LA COMPAGNIE DE GESTION
ATLANTIQUE (1987) LTÉE**

770, rue Main
Moncton (N.-B.) E1C 8L1

Téléphone: 506.853.5420

LES PLACEMENTS LOUISBOURG INC.

230 Champlain, suite 202
Dieppe (N.-B.) E1A 1P1

Site: placementslouisbourg.com

Téléphone: 1.888.608.7070

LAVVI

770, rue Main, bureau 404
Moncton (N.-B.) E1C 8L1

Site: lavvi.com

Téléphone: 1.866.724.6200



Assomption Vie

assomption.ca

